Direction Départementale
des Territoires
de la Corrèze

Diagnostic Territorial

Territoire d'UZERCHE

Février
2011

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de la Corrèze

Service Appui Expertise Technique / Unité Analyse et Connaissance des Territoires

Le contexte d'élaboration du diagnostic

Ce diagnostic est un document préparatoire à l'écriture des principaux enjeux que devront défendre les services de la DDT lors d'avis ou de conseils sur des projets ou des opérations.
Il vise à rassembler les données définissant les enjeux de développement durable du territoire.

Avertissement :

Les données utilisées sont pour la plupart d'entre elles des données INSEE issues du recensement partiel 2006. Les comparaisons effectuées par rapport au recensement 1999 seront donc à utiliser avec précaution et à vérifier avec des données consolidées.
Par ailleurs le contexte général a évolué depuis 2006 ; ce paramètre sera donc à prendre en compte pour un usage pertinent.

Périmètres d'étude du diagnostic

Ils sont basés sur les bassins de vie de l'INSEE, territoires les plus petits sur lesquels les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.
Ils permettent d'appréhender de manière objective le fonctionnement des territoires. Les bassins de vie ont été déterminés sur la base de données 99 et devaient donc être revisités à la marge.
Ainsi le périmètre d'étude de ce diagnostic comprend le bassin de vie d'Uzerche ainsi que la commune de Vigeois.
Ces périmètres ne sont donc pas forcément cohérents avec les cantons et les EPCI.
C'est un choix délibéré pour s'approcher au mieux du fonctionnement réel des territoires.

SOMMAIRE

I.PREAMBULE : PRESENTATION DU TERRITOIRE....4
1.Situation, localisation....4
2.L'histoire 7
II.LA DIMENSION SOCIALE....9
1.La démographie....9
2.Les indicateurs sociaux....14
3.Les services à la population....16
4.Le logement....19
5.Les transports et les déplacements....28
6.L'aménagement numérique....32
7.La culture et le patrimoine....33
III.LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE....36
1.L'emploi....36
2.L'économie résidentielle....41
3.D'un passé industriel à un avenir culturel....43
4.L'agriculture....44
5.Le tourisme....48
IV.DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET CADRE DE VIE....51
1.Géologie et Paysages....51
2.Les ressources 59
3.Les risques....68

I. PREAMBULE : PRESENTATION DU TERRITOIRE

1. SITUATION, LOCALISATION

Canton d'Uzerche

Le territoire étudié est composé de 9 communes :
Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Saint Ybard, Salon la Tour, Uzerche et Vigeois.

En région Limousin, le territoire étudié est situé en Corrèze, limitrophe de la Haute Vienne et traversé par l'autoroute A20.

Il est composé de 9 communes pour une population de 7949 habitants et couvre 247 km².

Uzerche est la commune la plus importante avec 3195 habitants. Par sa proximité avec l'A20, Uzerche a reçu l'appellation de « village étape ».
La commune est située à 30 km de Brive, 29 km de Tulle et 58 km de Limoges

Le village-étape respecte une charte de qualité et offre de nombreux services en matière d'hébergement (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, campings), de restauration, de commerces et d'accueil, tout en répondant à des critères précis pour la qualité de l'espace urbain et de l'environnement.

Situation du territoire en Limousin

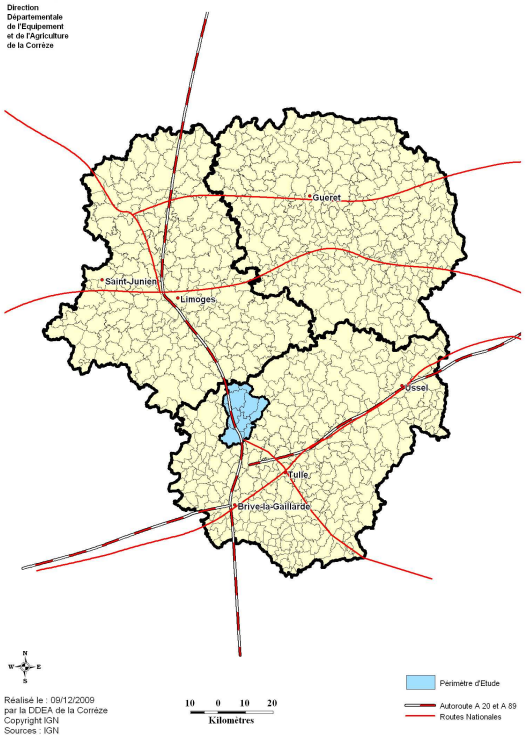

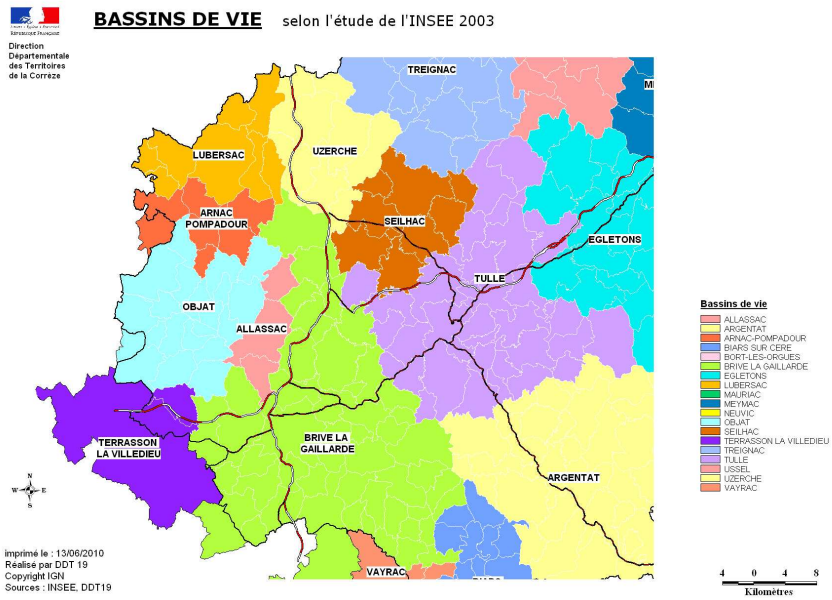

Les communes font partie du bassin de vie d'Uzerche sauf Vigeois qui est rattaché à celui de Brive selon l'étude de l'Insee
Nous avons choisi de rapprocher Vigeois du bassin de vie d'Uzerche pour la présente étude.

Selon l'INSEE, le bassin de vie est *le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi.* Le territoire d'Uzerche sera étudié à cette échelle, cette approche permettant d'appréhender au mieux le fonctionnement du territoire d'étude.

Les communes font partie de la communauté de communes d'Uzerche excepté Vigeois qui appartient à la Communauté de Communes des 3A : A20 – A89 et Avenir. Seule Vigeois est intégrée au périmètre du SCOT Sud Corrèze.

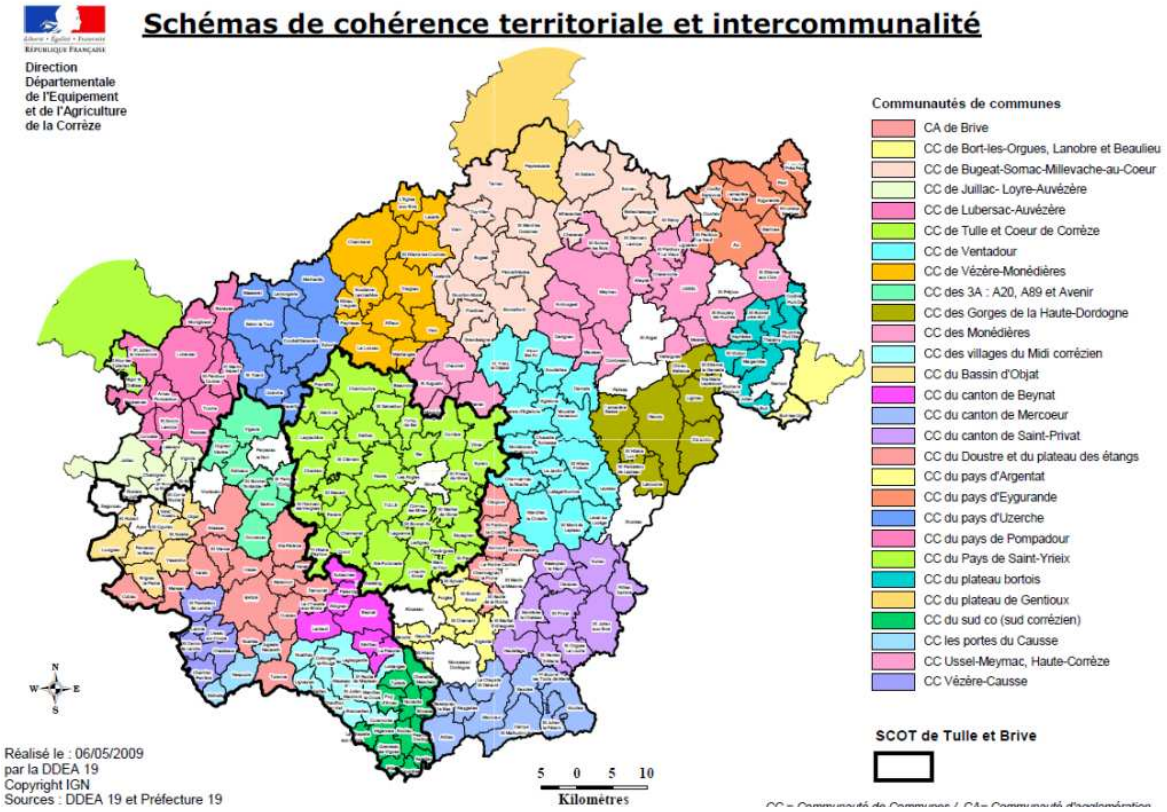

En ce qui concerne les documents d'urbanisme :

- Uzerche a un PLU approuvé
- Espartignac a un PLU prescrit
- Salon La Tour a un PLU prescrit
- Vigeois a une révision de POS en PLU prescrite et est également intégrée au SCOT de Sud Corrèze (en cours d'élaboration).

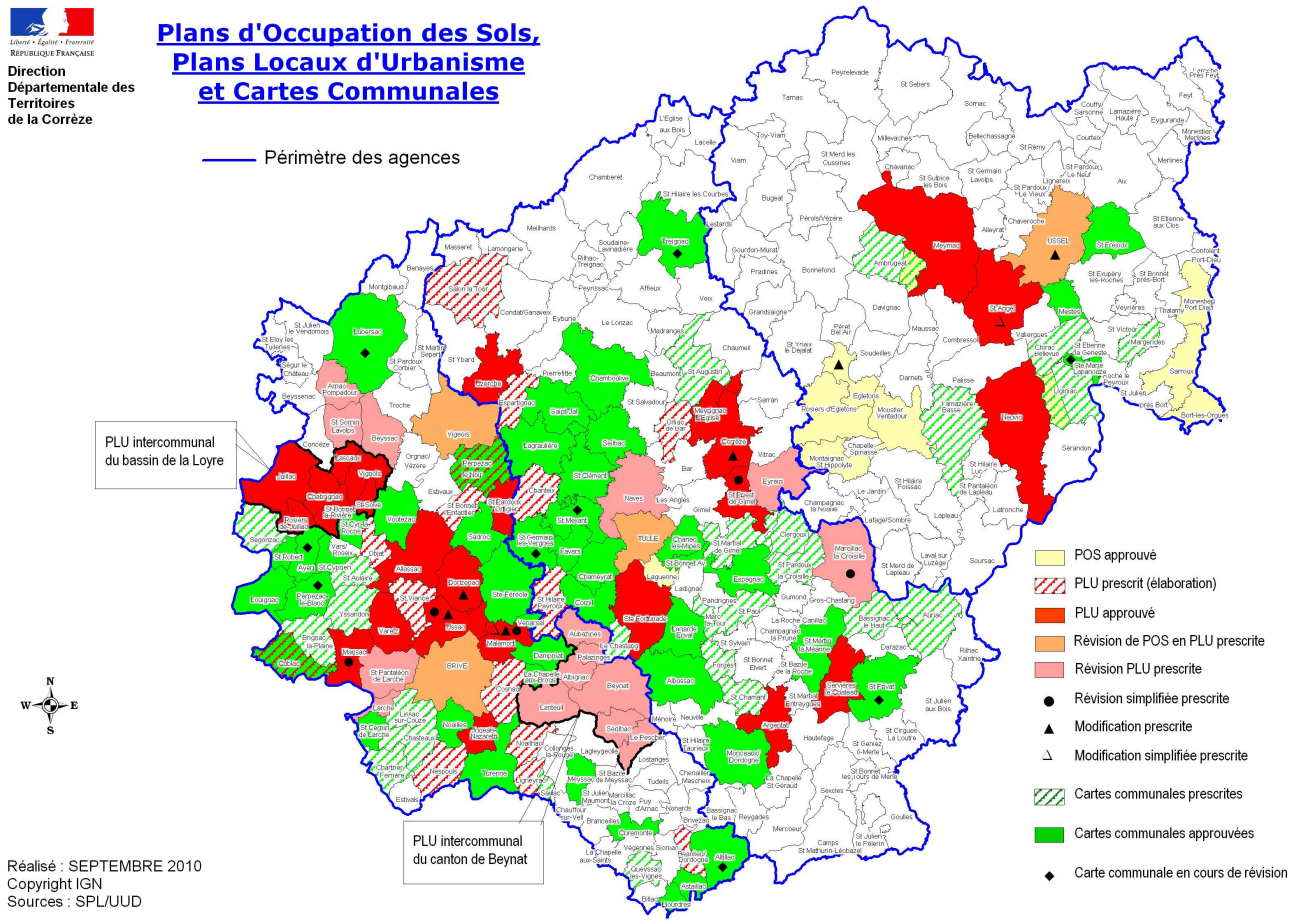

2. L'HISTOIRE

UZERCHE

UZERCHE surnommée La " Perle du Limousin " est implantée sur la crête d'un escarpement rocheux entouré par une courbe serrée de la Vézère. Elle occupe depuis ses origines une position stratégique. Les premiers, les Gaulois s'installèrent sur ce piton rocheux.
César, après avoir conquis la Gaule, choisit de laisser quelques garnisons dans la région, avec pour mission, à Uzarcba, de surveiller les passages de la Vézère.

Le site surplombe le col de Sainte-Eulalie, important carrefour routier antique, d'origine pré romaine. L'une des routes joint l'Armorique au Bassin Méditerranéen, une autre permet de franchir la Vézère à gué.
Très tôt, ce col est un lieu de culte consacré à une martyre espagnole du 3ème siècle, Sainte-Eulalie de Mérida.
En 480, les Wisigoths pillent et détruisent Uzerche.
Pépin le Bref, conscient de l'intérêt du site, fait bâtir une forteresse et une église protégées par une haute muraille flanquée de dix-huit tours.
La ville se dote de portes, dont la Porte Bécharie encore visible.

Trente ans après leur défaite à Poitiers (732), les Sarrasins envahissent une seconde fois le Limousin.
Durant sept ans la ville résiste à leurs assauts et se libère du siège par un habile stratagème : ils lâchent dans le camp sarrasin, par un souterrain, leur dernier taureau nourri des dernières rations de grain. Désespérant de prendre une ville encore si bien pourvue en vivres, les Sarrasins lèvent le siège. Un blason symbolisant, selon la légende, cette victoire est sculptée sur la porte Bécharie.
En 909, les Normands saccagent la cité.
Au 10ème siècle, les Carolingiens décident d'y fonder un monastère sous la conduite de l'abbé Gaubert. Un incendie en 1028 met un terme à la prospérité que connaît la communauté.
Le 12ème siècle est une période faste, les grands de ce monde traversent la cité et s'arrêtent au monastère : Henry II d'Angleterre et Aliénor d'Aquitaine, leur fils, Richard Cœur de Lion.
La ville résiste à plusieurs sièges, dont celui des Anglais, méritant ainsi le surnom d'Uzerche-La-Pucelle, celle qui n'a jamais été prise.
Dès le 14ème siècle, son développement justifie l'adage " Qui a maison à Uzerche a château en Limousin ". La noblesse de robe va construire hôtels et maisons fortes jusqu'au 16ème siècle.
En 1575, le vicomte de Turenne, à la tête des Huguenots, saccage l'abbaye.
La puissance de son abbaye et la création d'une sénéchaussée royale font d'elle une capitale du Bas-Limousin.

VIGEOIS

Le relief de Vigeois, accidenté et traversé par 3 rivières (la Vézère, le Brezou et la Loyre), a conditionné l'occupation humaine dès le néolithique.
A la période gallo-romaine l'occupation du sol s'intensifie, en sont témoins les nombreux toponymes en -ac, ce suffixe signifie " domaine de ". Ces hameaux correspondent donc à des exploitations agricoles de dimensions variées. Un mobilier archéologique diversifié témoigne de l'importance de Vigeois qui se confirme dès le Haut Moyen-Age.

La présence d'une communauté religieuse est attestée dès le 6ème siècle et on attribue à St Yrieix (Aredius) la fondation de l'abbaye en 572.
Au Moyen Age, Vigeois est chef-lieu d'archiprêtré, centre administratif et religieux nécessitant des aménagements sur son territoire.

Un pont est construit sur la Vézère au 14ème siècle en contrebas du bourg, peut-être à l'emplacement d'un plus ancien. De plus, la Vézère est contrôlée à chaque franchissement de gué.
La période contemporaine est à l'image de la révolution industrielle française. L'industrie des moulins se développe sur la Vézère en amont et en aval du pont.
Cette proto-industrie connue à Vigeois dès le Moyen Age se transforme en véritable source de commerce et d'innovation
Le moulin du Jargassou fait partie des premières minoteries de la région en 1826 et se transforme en usine électrique dès 1909.

II. LA DIMENSION SOCIALE

1. LA DÉMOGRAPHIE

NOMBRE D'HABITANTS DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

COMMUNES	POP 82	POP90	POP99	POP07	VARIATION 99/07
UZERCHE	3097	2813	3058	3195	4,48%
VIGEOIS	1340	1210	1192	1115	-6,46%
SALON LA TOUR	798	729	722	705	-2,35%
MASSERET	731	669	608	666	9,54%
CONDAT sur GANAVEIX	726	678	631	657	4,12%
ST YBARD	660	591	590	650	10,17%
EYBURIE	539	528	499	489	-2,00%
ESPARTIGNAC	344	342	385	367	-4,68%
LAMONGERIE	134	106	83	105	26,51%
TERRITOIRE	8369	7666	7768	7949	2,33%
CORREZE	241448	237908	232484	242038	4,11%
LIMOUSIN	737153	722850	710792	737001	3,69%

Sources INSEE RP 1982 à 2007

Après une baisse régulière depuis 1982, la population augment légèrement depuis 1999 sur les communes de Condat (+4%), Lamongerie (+26,5%), Masseret (+9,5%), St Ybard (+9%) et Uzerche (+4,,5%).
Celle des autres communes, notamment Vigeois (-6,5%), restent en baisse.

◆ *MOUVEMENT NATUREL ET SOLDE MIGRATOIRE*

Evolution 2006 à 2008 sur le territoire

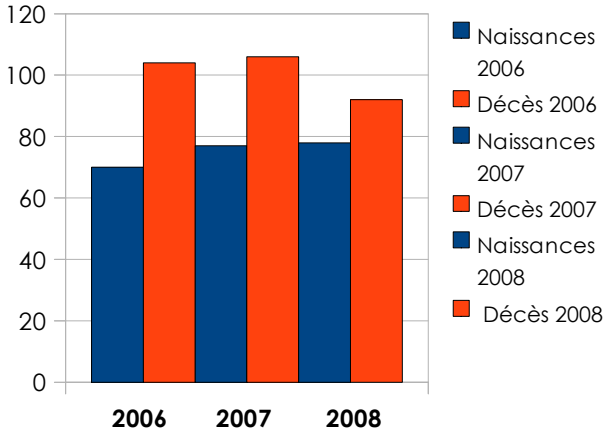

Bien que les naissances soient en augmentation et les décès en diminution, le solde naturel reste négatif.

Source INSEE – Etat Civil

Le solde migratoire est positif sauf sur la commune d'Espartignac. De nouveaux habitants viennent s'installer sur le territoire.

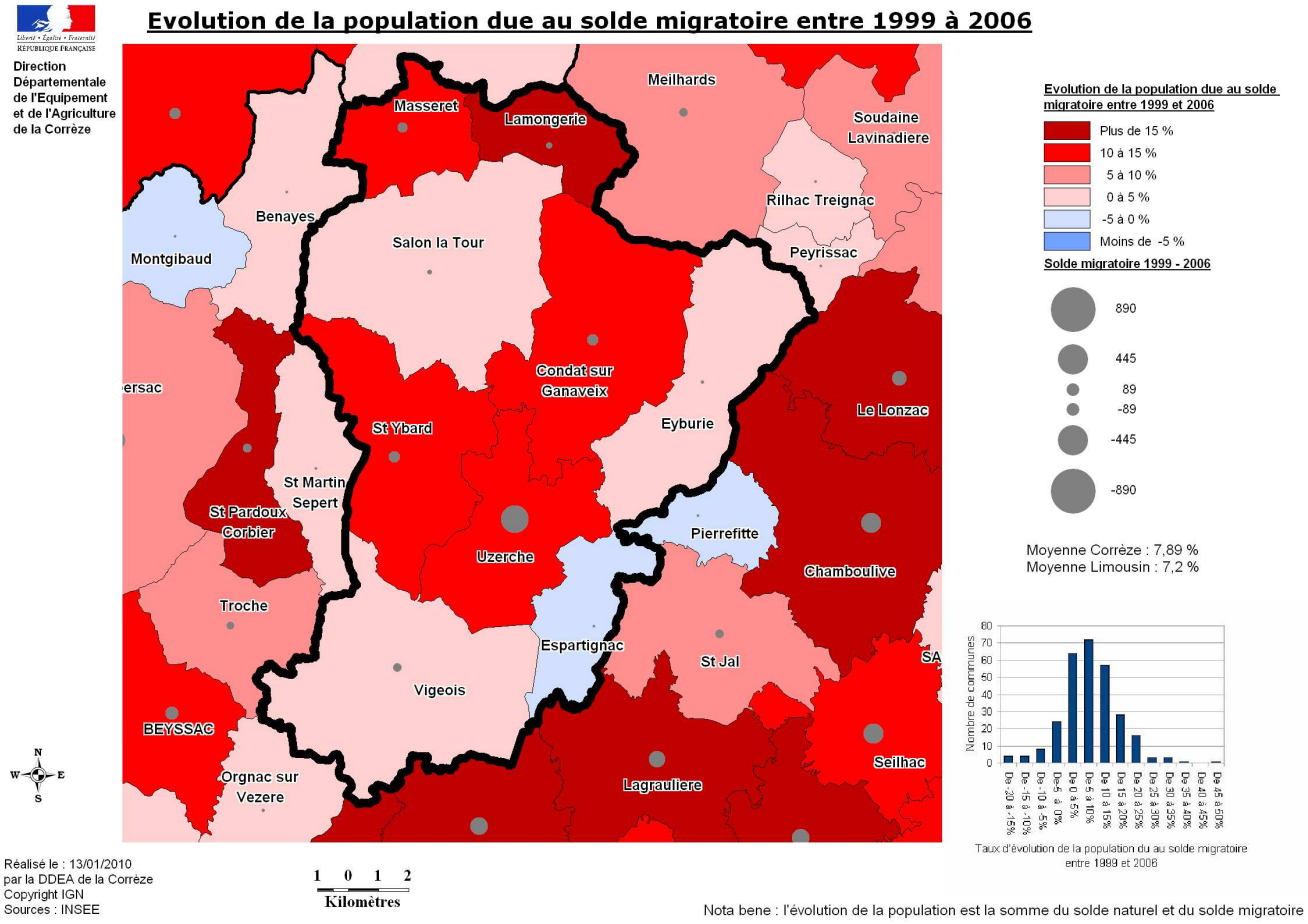

Nota bene : l'évolution de la population est la somme du solde naturel et du solde migratoire

POPULATION AVEC LIEU DE RÉSIDENCE DIFFÉRENT 5 ANS AUPARAVANT

Catégorie	Canton d'Uzerche	Corrèze
Moins de 15 ans	38%	30%
15 à 24 ans	29%	37%
25 à 54 ans	28%	29%
55 ans ou plus	11%	10%

Source Insee, RP2006

En Corrèze, la majorité des personnes qui ont changé de commune appartient à la tranche d'âge des 15 à 24 ans.
Sur les communes du canton d'Uzerche, ce sont les moins de 15 ans.
On peut en déduire que ce sont plutôt des familles qui s'installent dans ces communes.

◆ *LA DENSITÉ DE POPULATION*

Avec une densité de population de 32,2 habitants par km², le territoire se situe à un niveau de densité plutôt bas.
La densité maximale est de 133,4 hab/km² sur la commune d'Uzerche ; la densité minimale est de 8,6 hab/km² sur la commune de Lamongerie.

La moyenne est de 40,6 hab/km² en Corrèze et de 43,1 hab/km² en Limousin.

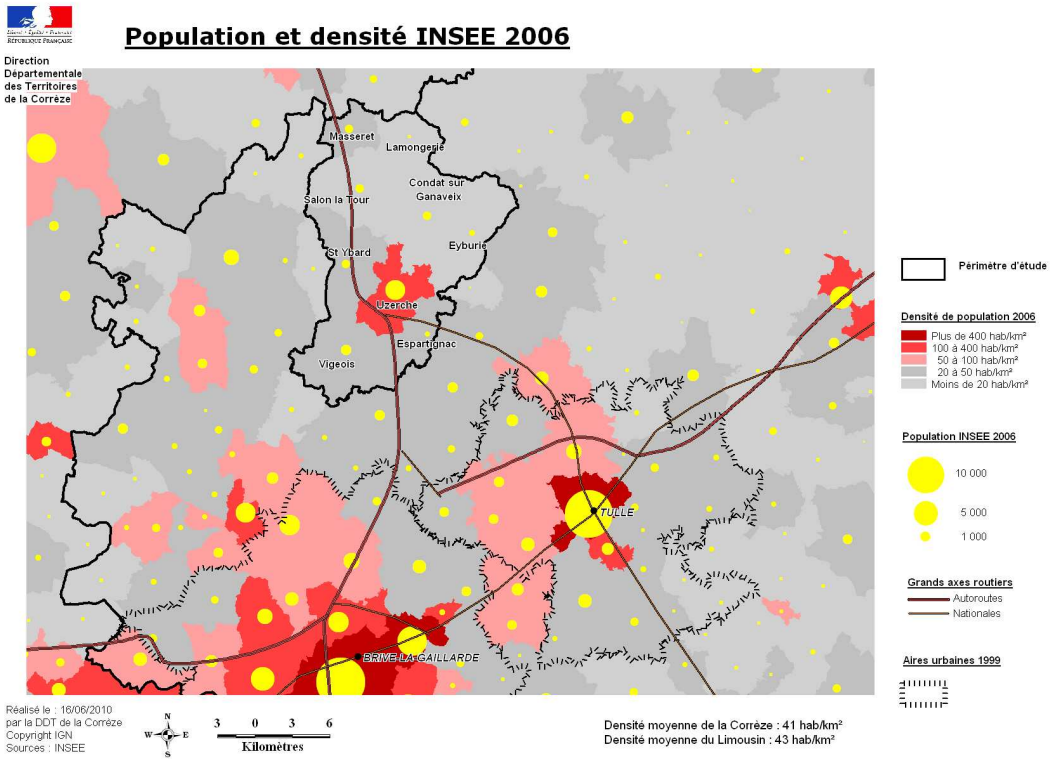

Constat sur la démographie et la densité de la population

La population augmente sur le territoire, sauf sur Vigeois, après une nette diminution jusqu'en 1999.

Cette augmentation est essentiellement due au solde migratoire : de nouveaux habitants viennent s'installer.

Sur la majorité du territoire, la densité de la population est faible, inférieure à la moyenne départementale, excepté à Uzerche où elle est assez élevée.

Enjeux

Prévoir l'accueil de ces populations nouvelles, essentiellement des familles, notamment sur les communes d'Uzerche, Masseret, Condat sur Ganaveix et St Ybard.

Dynamiser la commune de Vigeois pour freiner la baisse importante de population.

◆ *STRUCTURE DE LA POPULATION PAR ÂGE*

Toutes les communes connaissent entre 1999 et 2006 une augmentation de la population des moins de 20 ans ainsi qu'une baisse du nombre des plus de 60 ans.

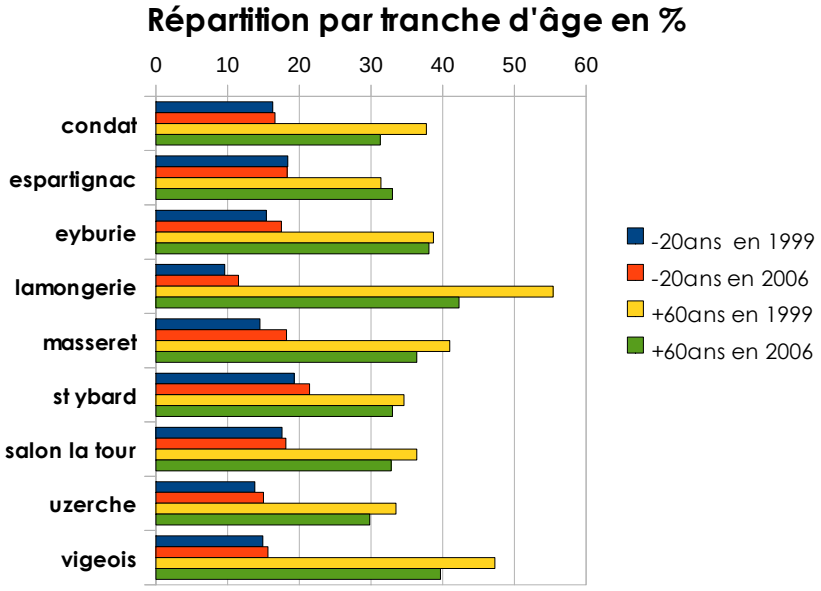

Source INSEE, RP 1999 et 2006

Les habitants du territoire sont plutôt âgés même si on constate un léger rajeunissement entre 1999 et 2006,
L'indice de jeunesse est de 0,5 en 2006. Il a légèrement augmenté puisqu'il n'était que de 0,4 en 1999.

Il est de 0,7 en Corrèze et en Limousin.
Il est de 1,15 au niveau national.

L'indice de jeunesse est le rapport du nombre de la population des – de 20 ans et le nombre de personnes de 60 ans et plus.

Les personnes de plus de 90 ans représentent 2% (148 personnes) de la population du territoire.
Le plus grand nombre des 90 ans et + se trouve sur la commune d'Uzerche (2,5% soit 78 personnes) et le plus faible à Masseret(1% soit 6 personnes).

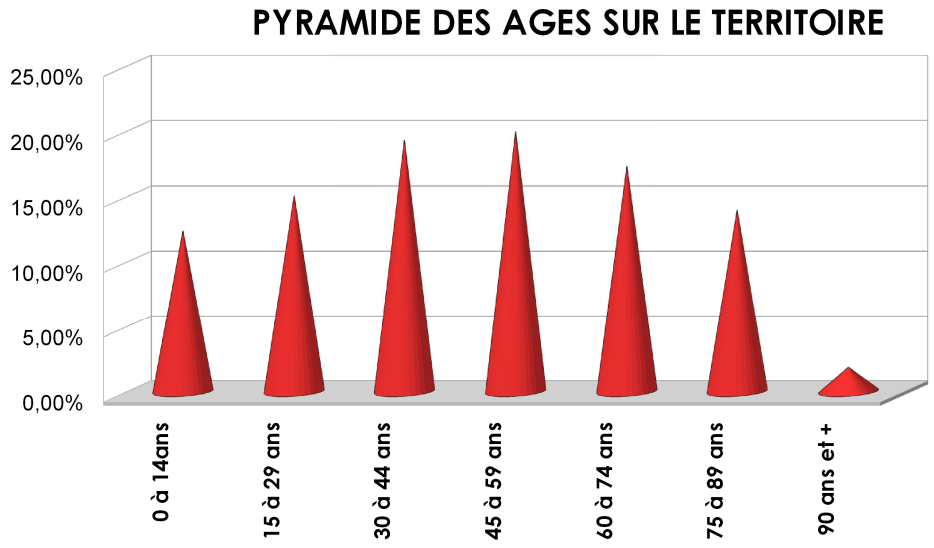

Source Insee, RP2006

◆ *LA TAILLE DES MÉNAGES*

La taille des ménages diminue régulièrement en France. De 3,1 personnes en 1962, elle est tombée à 2,3 personnes en 2006.

En Corrèze comme en Limousin la taille moyenne est de 2,1 personnes par ménage.
Elle est de 2,16 personnes sur le territoire étudié ce qui confirme que des familles se sont installées sur le territoire.

Constat

La population est âgée malgré un léger rajeunissement récent dû au solde migratoire. Des familles s'installent sur le territoire.

Enjeux

Anticiper sur les évolutions démographiques : développement de structures d'accueil pour les personnes âgées ou leur maintien à domicile, notamment à Uzerche et Vigeois.

Accueillir les familles nouvelles (Uzerche, Masseret, Condat sur Ganaveix, St Ybard, Lamongerie).

2. Les indicateurs sociaux

Revenu des ménages

IMPOTS SUR LE REVENU DES FOYERS FISCAUX EN 2007

	Canton d'Uzerche	Canton de Vigeois	Corrèze	Limousin	France
Part des foyers fiscaux imposés	45,9%	45,4%	51,1%	50,5%	54,8%
Part des foyers fiscaux non imposés	54,1%	54,6%	48,9%	49,5%	45,2%
Revenu net imposable moyen de l'ensemble des foyers fiscaux	17 398 €	17 845 €	19 841 €	19 663 €	22 743 €

Source DGI, Impôt sur le revenu des personnes physiques

Les ressources des personnes résidant sur le canton d'Uzerche ou de Vigeois sont bien inférieures à la moyenne de la Corrèze et du Limousin.
Le revenu net imposable moyen le plus élevé du territoire est à Lamongerie : 23764€ (peu d'habitants et donc peu significatif) et le plus bas à Salon la Tour : 14836€. A Uzerche, commune la plus importante, il est de 17615€.

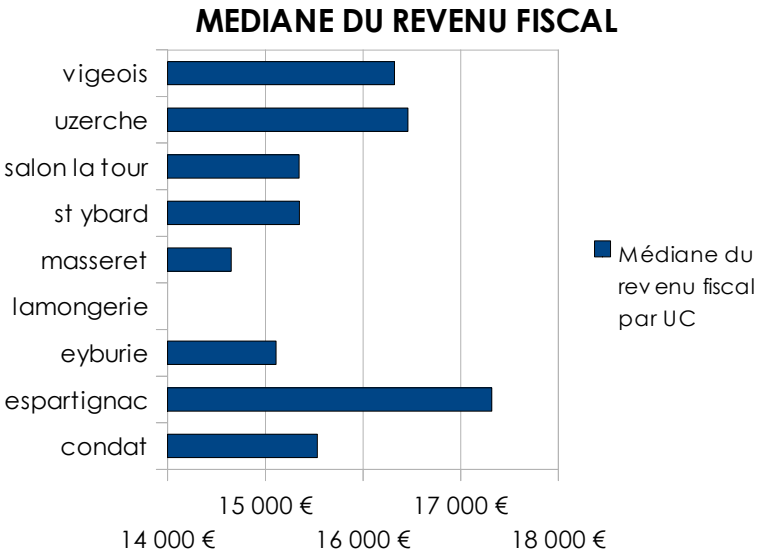

Source INSEE DGFIP, revenus fiscaux localisés 2007 (5ème décile)

Définition de la médiane du revenu fiscal par unité de consommation (UC) :
elle partage les personnes en 2 groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui déclare un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur. Cet indicateur permet donc de mesurer le niveau central des revenus par UC au sein d'une zone.
Le rapport inter-déciles (9ème décile/1er décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant les 10% de personnes aux revenus par unité de consommation les plus extrêmes.

La médiane n'est pas connue pour la commune de Lamongerie , trop faiblement peuplée.

La médiane du revenu fiscal en 2007 (source insee) est de **17 497 € en France et de 16741€ dans le Limousin.**

MINIMA SOCIAUX

Les minima sociaux sont les niveaux minimum de revenu que l'Etat juge nécessaire d'apporter à ses citoyens. Ils peuvent prendre la forme d'une allocation universelle ou d'un revenu minimum. Ils visent à assurer un revenu minimal à une personne en situation de précarité et à lutter contre les exclusions,

Il en existe 9 en France. Les deux plus importants sont le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation pour adulte handicapé (AAH). Depuis le 1er juillet 2009, le RSA, revenu de solidarité active, a remplacé le RMI.

En Corrèze, on peut observer que le nombre d'allocataires du RMI est en léger retrait en 2008 : 1897 contre 1929 en 2007.

Par contre le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation en 2008 : 4359 contre 4328 en 2007.

Sur le territoire étudié, le nombre d'allocataires correspond à la moyenne départementale.

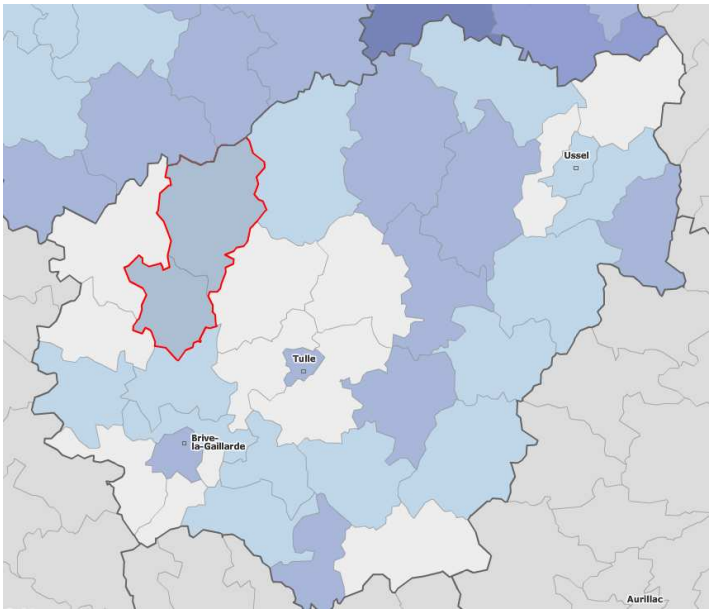

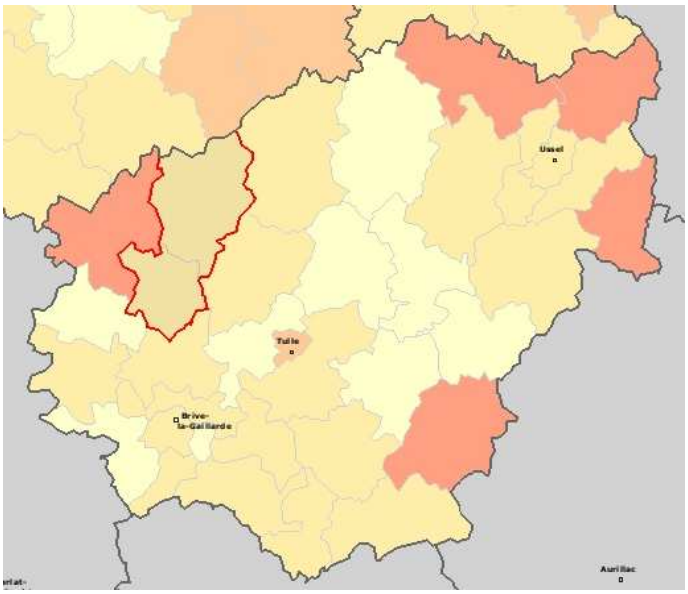

Densité des allocataires du RMI au 01/01/2008 (pour 1 000 personnes de 20 à 59 ans)

35	(8)
28	(10)
17	(39)
9	(27)
	(12)
N/A (425)	

source : CAF-MSA

Densité des allocataires de l'AAH au 01/01/2008 (pour 1000 personnes de 20 ans et plus)

39	(7)
23	(14)
14	(62)
	(13)
N/A (425)	

source : CAF-MSA

Constat
La population du territoire a de faibles revenus.

Enjeux
Adapter l'offre de service et les équipements à ces populations peu fortunées

Questionnement
A quelle catégorie sociale appartiennent les habitants ? Les faibles revenus correspondent-ils au chômage ? Aux emplois peu qualifiés ? Au montant des retraites ?

3. LES SERVICES À LA POPULATION

◆ PROFESSIONNELS DE SANTÉ

(Source INSEE – BPE 2008)

Densité des médecins généralistes au 01/01/08 pour 100000 habitants (source DREES -DRASS -ADELI) :
France : 111
Limousin : 127
Corrèze : 113
Sur le territoire étudié elle est de 101.

Médecins généralistes : 2 à Masseret, 4 à Uzerche et 2 à Vigeois.

Chirurgiens dentistes : 2 sur Uzerche.
Kinésithérapeutes : 1 à Masseret, 2 à Uzerche et 1 à Vigeois.
Orthophoniste : 1 à Uzerche.
Ostéopathe : 1 à Uzerche.
Pédicure-podologue : 1 à Uzerche.
Infirmiers : 5 à ,Masseret, 10 à Uzerche, 2 à Vigeois. 1 infirmier vient de s'installer à Lamongerie.

1 pharmacie à Masseret, 3 pharmacies à Uzerche et 1 pharmacie à Vigeois.

1 laboratoire d'analyse médicales à Uzerche.
1 ambulancier à Masseret et 1 à Uzerche.

Un projet de **maison de santé** (médecins + infirmiers + Kinésithérapeutres) devrait voir le jour près de l'EHPAD dans la quartier Ste Eulalie à Uzerche.

Constat
Bien que le nombre de professionnels de santé soit légèrement inférieur aux moyennes départementales, on constate une bonne répartition sur le territoire.

Enjeux
Maintenir l'armature existante en veillant au remplacement des départs.

◆ MAISONS DE RETRAITE MÉDICALISÉES

D'après les chiffres 2007 de l'ORS, le secteur est déficitaire.

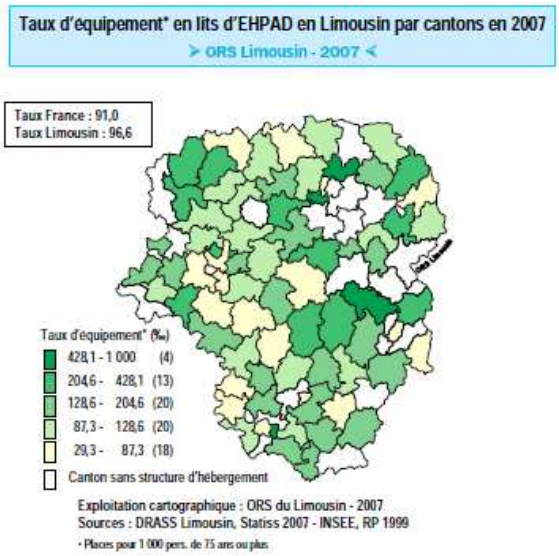

A Uzerche : la maison de retraite « La Pierrade » (72 lits) a fermé. Elle est regroupée avec le centre Alexis Boyer qui devient le nouveau centre gériatrique rebaptisé en EHPAD (145 lits + 32 places en soins infirmiers à domicile).

A Vigeois : EHPAD (88 lits actuellement : chambres à 1 ou 2 lits). Un nouveau bâtiment a été construit en 2007 et la rénovation de l'ancien bâtiment est en cours ce qui portera à 90 chambres (lits) au 01/01/2011.

Constat

Malgré les restructurations d'établissements du secteur, le nombre de places d'hébergement reste faible sur le territoire.

◆ ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

1 foyer d'accueil médicalisé (16 lits) + 1 foyer occupationnel (40 lits) pour personnes adultes handicapées à Condat sur Ganaveix. La création d'une maison d'accueil spécialisé est en cours sur la commune de Vigeois.

◆ SERVICES PUBLICS

A Uzerche : gendarmerie, trésor public, mission locale d'insertion des jeunes, société d'économie mixte du Bas Limousin, poste, antenne EDF.
A noter le centre de détention d'Uzerche d'une capacité d'accueil de 600 places.
A Vigeois : gendarmerie, trésor public et poste.
Bureau de poste : à Eyburie, Saint Ybard, Salon La Tour. Le bureau de poste de Condat sur Ganaveix a été fermé.

Constat

Une armature de services publics encore satisfaisante.

◆ *ETABLISSEMENTS SCOLAIRES*

(Source Inspection Académique de la Corrèze 2009-2010)

Condat : 1 école élémentaire publique.
Espartignac : 1 école élémentaire publique.
Eyburie : 1 école élémentaire publique.
Masseret : 1 école élémentaire publique.
St Ybard : 1 école élémentaire publique.
Salon la tour : 1 école élémentaire publique.
Uzerche : 1 école maternelle publique, 1 école élémentaire publique, 1 collège.
Vigeois : 1 école élémentaire publique.

1 garderie et 1 crèche avec halte garderie à Uzerche.
1 garderie pour enfants vient d'être créée à Vigeois.

◆ *COMMERCES*

Supermarchés : 3 à Uzerche.
Supérette : 1 à Condat sur Ganaveix et 1 à Vigeois.
Epiceries : 1 à Eyburie, 1 à Masseret, 1 à St Ybard, 2 à Salon La Tour, 2 à Uzerche.
Boulangeries : 1 à Eyburie, 1 à Masseret, 1 à St Ybard, 1 à Salon La Tour, 2 à Uzerche, 2 à Vigeois.
Boucheries : 1 à Eyburie, 1à Masseret, 6 à Uzerche, 2 à Vigeois.
Coiffeurs : 1 à Espartignac, 2 à Masseret,1 à St Ybard, 4 à Uzerche, 2 à Vigeois.
Banques : 5 à Uzerche , 1 à Vigeois.
Restaurants : 1 à Espartignac, 1 à Masseret, 1 à St Ybard, 7 à Uzerche, 2 à Vigeois et 1 snack à Lamongerie.
Bars : 1 à Eyburie, 2 à Vigeois.

Constat

Les communes sont bien desservies en commerces sur tout le territoire.

Enjeu

Veiller au maintien des services et commerces, nécessaires à celui de la population dans le milieu rural.

4. LE LOGEMENT

◆ CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Le nombre de résidences principales augmente sur le territoire en particulier sur Uzerche, Masseret et St Ybard.

Le nombre de résidences secondaires reste stable.
Le nombre de logements vacants diminue globalement sur le territoire.
Pour que le marché du logement fonctionne le taux normal de vacance devrait être de 5%.
Il est de **6,3% au niveau national** et de **11,3% sur le territoire.**

REPARTITION ET STATUT DU NOMBRE DE LOGEMENTS

	Territoire				Corrèze		Limousin	
	1999		2006		2006		2006	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Résidences principales	3168	69,8%	3334	71,6%	108256	75,9%	334979	78,3%
Résidences secondaires	793	17,5%	792	17,0%	21527	15,1%	54702	12,8%
Logements vacants	579	12,8%	528	11,3%	12866	9,0%	38158	8,9%
Total logements	4540	100%	4654	100%	142649	100%	427839	100%

INSEE RP2006 et RP 1999

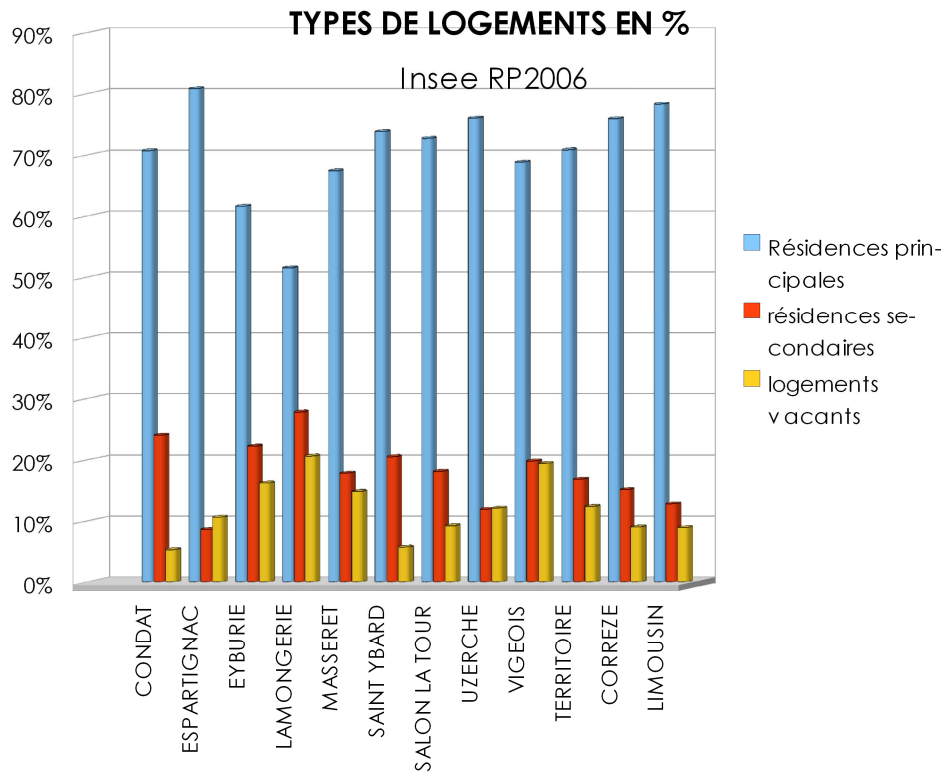

On peut noter un **taux de vacance supérieur à 10%** sur les communes d'Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Uzerche et Vigeois.
Il est proche de **5%** à Condat et St Ybard.
Sur ces 2 communes, la population a augmenté ce qui semble indiquer des réhabilitations de logements.

Le taux des **résidences secondaires est de 18% à 28%** sur les communes de Condat, Eyburie, Lamongerie, Masseret, St Ybard, Salon la Tour et Vigeois.

- *TYPE DE LOGEMENTS*

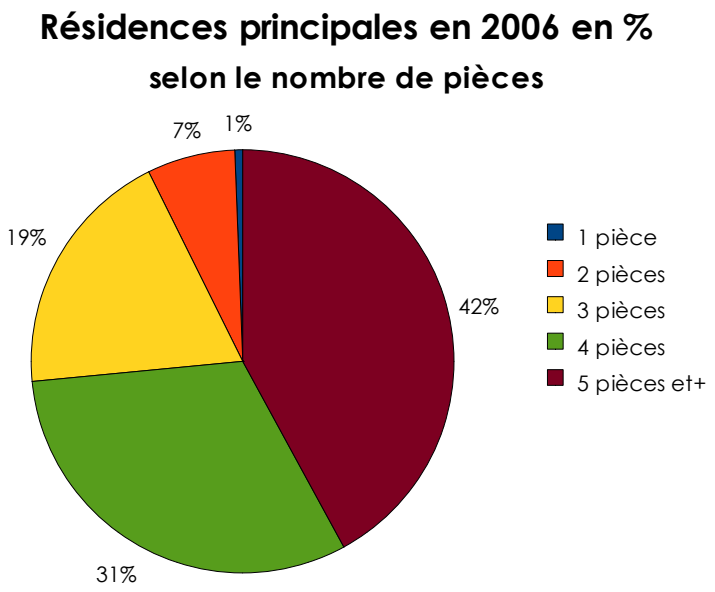

Source Insee RP 2006

Des logements de grande taille sur toutes les communes du territoire : ¾ des logements ont au moins 4 pièces.

◆ *LA CONSTRUCTION NEUVE*

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS NEUFS

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008		TOTAL	
	indiv.	collec	indiv.	collec	indiv.	collec	indiv.	collec	indiv.	collec	indiv.	collec	indiv.	collec	indiv.	collec
Condat	2		5		3		4		2		5		2		**23**	
Espartignac	1		2		2		3		7		3		4		**22**	
Eyburie	1		2		2		3				1				**9**	
Lamongerie	2						1		1				2		**6**	
Masseret	2		3	4	5				2		3		4		**19**	**4**
Saint Ybard	2	3	3		9		9	2	2		4		6		**35**	**5**
Salon la Tour	2		7		1		4		2		31	25	3		**50**	**25**
Uzerche	4		8		10	7	13		6	12	30	42	3		**74**	**61**
Vigeois	5		5		4	3	3	2	9		13		13	8	**52**	**13**
TOTAL	**21**	**3**	**35**	**4**	**36**	**10**	**40**	**4**	**31**	**12**	**90**	**67**	**37**	**8**	**290**	**108**

Source SIGREEL

On construit dans toutes les communes y compris à Espartignac, Eyburie, Salon la Tour et Vigeois qui perdent des habitants.
Dans les autre communes, le nombre d'habitations nouvelles correspond à une arrivée de population (ex : St Ybard).
A Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie et lamongerie les constructions neuves ne concernent que du logement individuel.
Les autres communes construisent également du logement collectif, essentiellement à Uzerche (45%), Salon la Tour (33%) et Vigeois (20%).
Selon une étude Insee sur « les logements en 2006 », la taille des maisons individuelles augmente avec une superficie de terrain qui ne cesse de croître au fil des ans (1200m² en moyenne en Limousin contre 600m² en moyenne en France).

ÂGE DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Le Limousin est une des régions où le parc est le plus ancien : 38% des résidences principales construites avant 1949. Il est de 43,5% sur le territoire.
En France, il est de 31%.

Résidences principales selon la période d'achèvement

	Avant 1949		De 1949 à 1974		De 1975 à 1989		De 1990 à 2003		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
CONDAT	135	50,2%	50	18,6%	57	21,2%	27	10,0%	269
ESPARTIGNAC	50	31,4%	36	22,6%	57	35,8%	16	10,1%	159
EYBURIE	104	48,8%	32	14,9%	46	21,9%	31	14,4%	213
LAMONGERIE	27	57,4%	4	8,5%	8	17,0%	8	17,0%	47
MASSERET	161	51,7%	62	19,9%	64	20,5%	24	7,9%	311
SAINT YBARD	118	47,6%	43	17,5%	44	17,9%	42	17,1%	247
SALON LA TOUR	124	41,8%	83	28,2%	53	18,0%	35	11,9%	295
UZERCHE	425	36,3%	417	35,6%	261	22,3%	69	5,9%	1172
VIGEOIS	255	51,0%	99	19,7%	93	18,5%	54	10,8%	501
TERRITOIRE	1399	43,5%	826	25,7%	683	21,3%	306	9,5%	3214
CORREZE	37859	36,0%	29415	27,9%	25336	24,1%	12685	12,0%	105295
LIMOUSIN	123790	37,9%	90986	27,9%	74829	22,9%	36979	11,3%	326584

Source INSEE RP2006

◆ *CONFORT DU PARC DES RÉSIDENCES PRINCIPALES*

***Définition du confort sanitaire de base d'après l'INSEE** : il est composé de 3 éléments essentiels : eau courante, installation sanitaire (baignoire ou douche), WC intérieur.*

Pour le chauffage, sont pris en compte : chauffage mixte, urbain, individuel électrique ou par chaudière individuelle ou collective. Sont considérés comme moyens de chauffage sommaire : cuisinière chauffante, appareils indépendants ou cheminée, installation électrique défectueuse (INSEE ; enquête logement 2006).

CONFORT DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

	Territoire		Corrèze		Limousin	
	1999	2006	1999	2006	1999	2006
	%	%	%	%	%	%
Salle de bains avec baignoire ou douche	92,6%	94,6%	95,10%	96,8%	94,4%	96,3%
Chauffage central collectif	2,1%	3,0%	6,0%	6,6%	13,0%	12,7%
Chauffage central individuel	39,7%	40,7%	50,60%	52,9%	46,7%	49,4%
Chauffage individuel tout électrique	17,9%	18,2%	20,20%	21,4%	18,1%	19,6%
Total chauffage central + électrique	59,8%	61,9%	76,8%	80,9%	77,8%	81,7%
Total résidences principales	3168	3334	100251	108256	311603	334979

Source INSEE RP2006 et RP 1999

Le confort sanitaire s'améliore sur le territoire bien qu'il soit légèrement inférieur à la moyenne corrézienne.

Par contre, en ce qui concerne le chauffage, les logement sont moins bien équipés sur le territoire.

◆ *NOMBRE DE RÉSIDENCES SELON LE STATUT D'OCCUPATION*

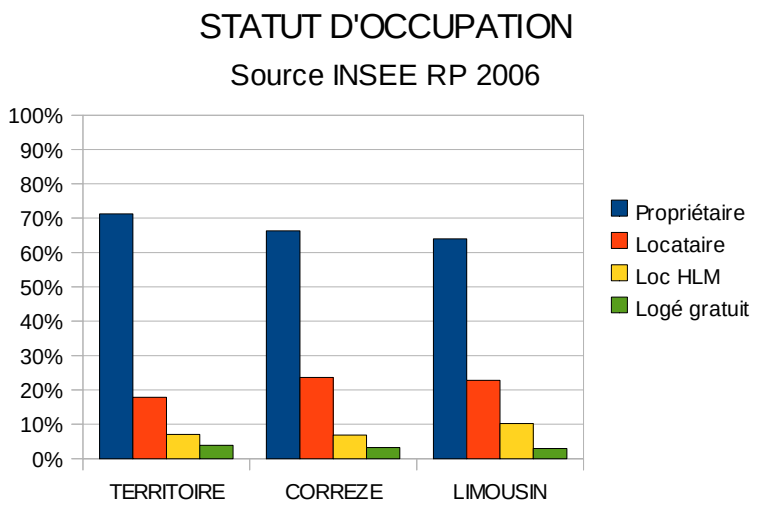

Excepté à Uzerche, le taux de propriétaires occupants est comparable aux moyennes départementale et régionale :

- **sur Uzerche** : 57% de propriétaires, 25% de locataires et 15% de locataires HLM.
- **sur le reste du territoire :** une moyenne de 79% de propriétaires, 14% de locataires et 2% en HLM.

Constat

Les communes d'Uzerche, Masseret et Lamongerie voient leur population augmenter mais le taux de vacance des logements reste important.

On construit sur tout le territoire même sur les communes d'Eyburie, Espartignac, Salon la Tour et Vigeois qui perdent des habitants.

Les logements sont de grande taille et donc souvent inadaptés aux besoins (ex : personnes agées).

Les logements sont très anciens notamment sur les communes de Condat, Eyburie, Lamongerie, Masseret, St Ybard, Salon la Tour et Vigeois.

Enjeux

Encourager les réhabilitations sur les communes d'Espartignac, Eyburie, Lamongerie, Masseret, Salon la Tour, Vigeois et Uzerche.

Maîtriser l'urbanisation croissante sur toutes les communes au sens de la consommation du foncier et de la protection paysagère.

Encourager la construction de logements de taille adaptée aux besoins de la population.

Questionnement

N'y a t-il pas de grandes maisons dans les centres bourgs des communes du territoire qui pourraient être réhabilitées pour créer de petits logements ?

◆ *LE PARC LOCATIF SOCIAL*

Les logements locatifs sociaux représentent 11% des résidences principales dans le Limousin. La moyenne nationale est de 15%.

Sur le territoire, peu de logements collectifs HLM : 10 à Masseret, 163 à Uzerche et 6 à Vigeois. On trouve également 89 logements individuels HLM dont 50 à Uzerche. (Source sigreel)

DEMANDE LOCATIVE SOCIALE HLM PAR TRANCHE D'AGE

	- de 25 ans	26 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et +	Total
CONDAT/GANAVEIX	0	0	1	0	0	0	0	**1**
EYBURIE	0	0	1	0	0	0	0	**1**
MASSERET	0	0	1	0	1	1	1	**4**
SALON LA TOUR	0	0	0	2	0	0	0	**2**
ST YBARD	1	0	0	0	1	0	0	**2**
UZERCHE	10	4	6	7	4	2	1	**34**
VIGEOIS	1	0	0	0	1	1	0	**3**
TOTAL	**12**	**4**	**9**	**9**	**7**	**4**	**2**	**47**

Source : Observatoire en date du 06/01/2010

La commune de Lamongerie n'apparaît pas dans le tableau car il n'y a pas de demande de logement au 06/01/2010.
A cette date, les demandes de logements sociaux concernent essentiellement la commune d'Uzerche et notamment les moins de 25 ans.
D'une manière plus générale, les demandes selon le type de logements sont variables et sont satisfaites dans des délais raisonnables. Elles restent centrées sur Uzerche.

Constat

L'offre de logements HLM est située à Uzerche et les demandes sont satisfaites assez rapidement.

Enjeu

Maintenir une offre de logements locatifs (Parc Privé ou public) plutôt de petite et moyenne superficie en adéquation avec les demandes (jeunes, actifs, retraités).

◆ *L'URBANISATION*

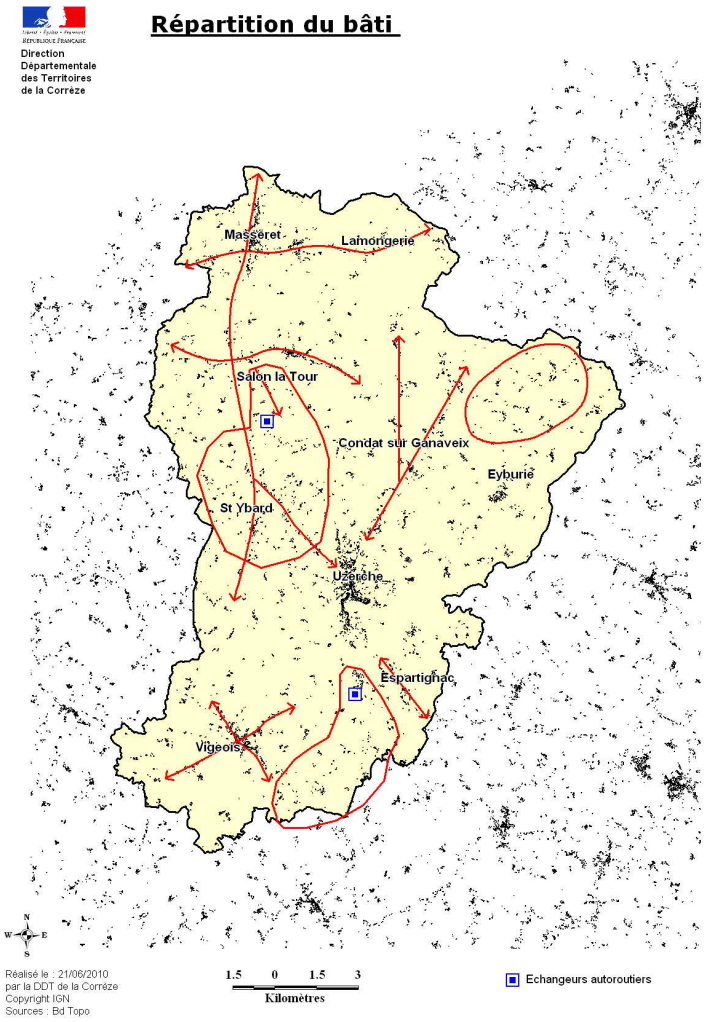

Sur tout le territoire, on peut constater un habitat diffus, notamment le long de l'ex N20, les RD et de larges taches diffuses au niveau des échangeurs autoroutiers.

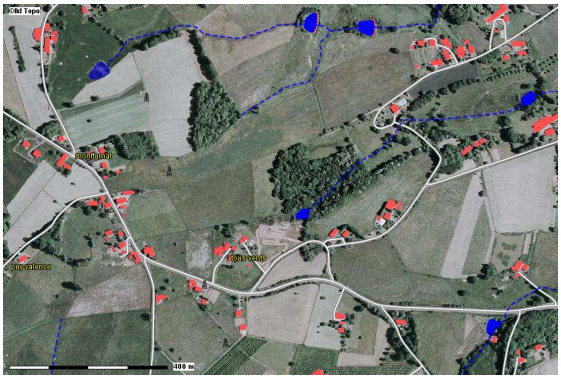

St Ybard : Montfumat

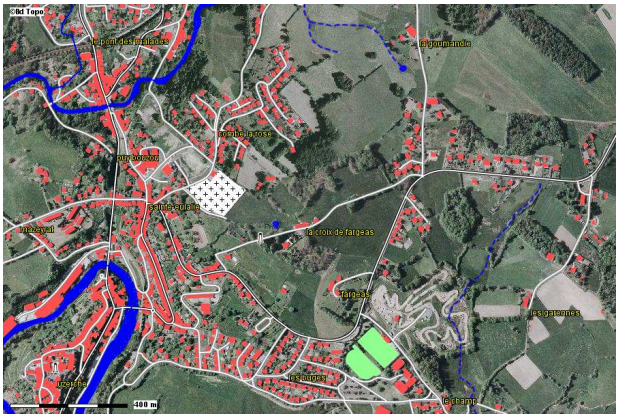

Uzerche : entrée Est

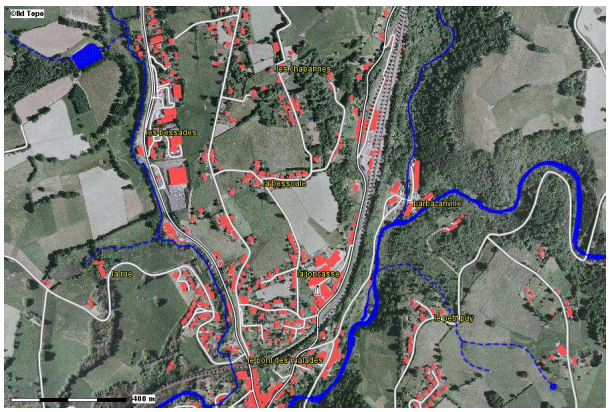

Uzerche : entrée Nord

Sur la commune d'Uzerche, certains quartiers présentent une densité faible, conséquence de l'étalement urbain en périphérie du bourg.

◆ *LA VILLE DURABLE*

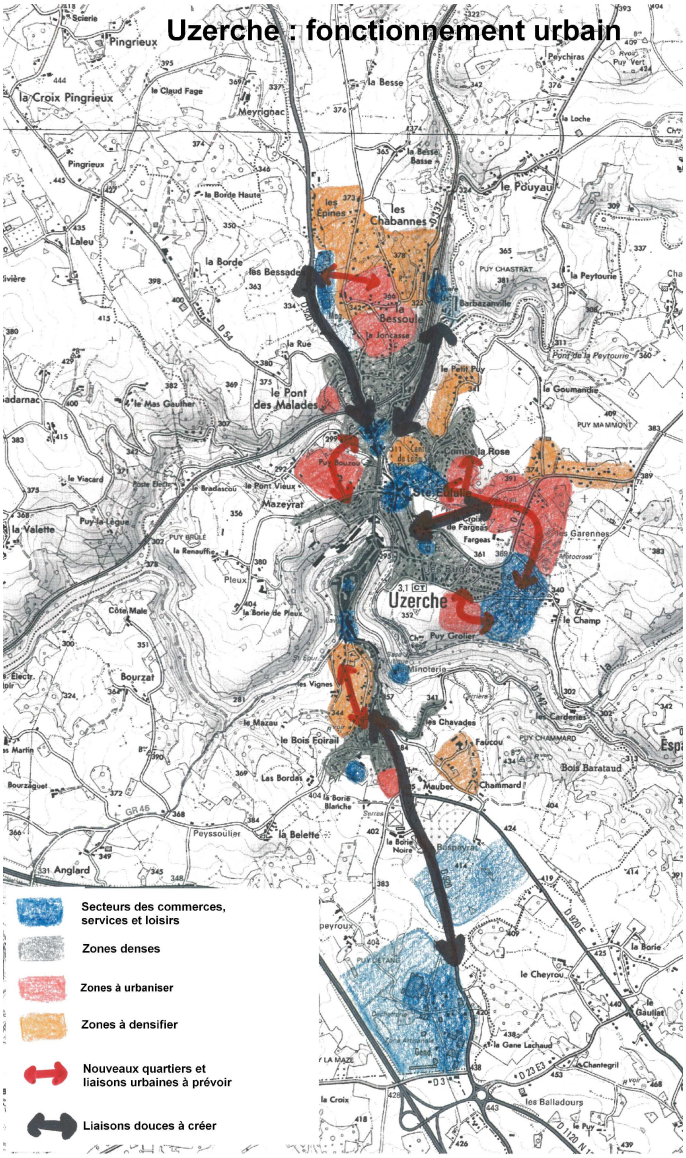

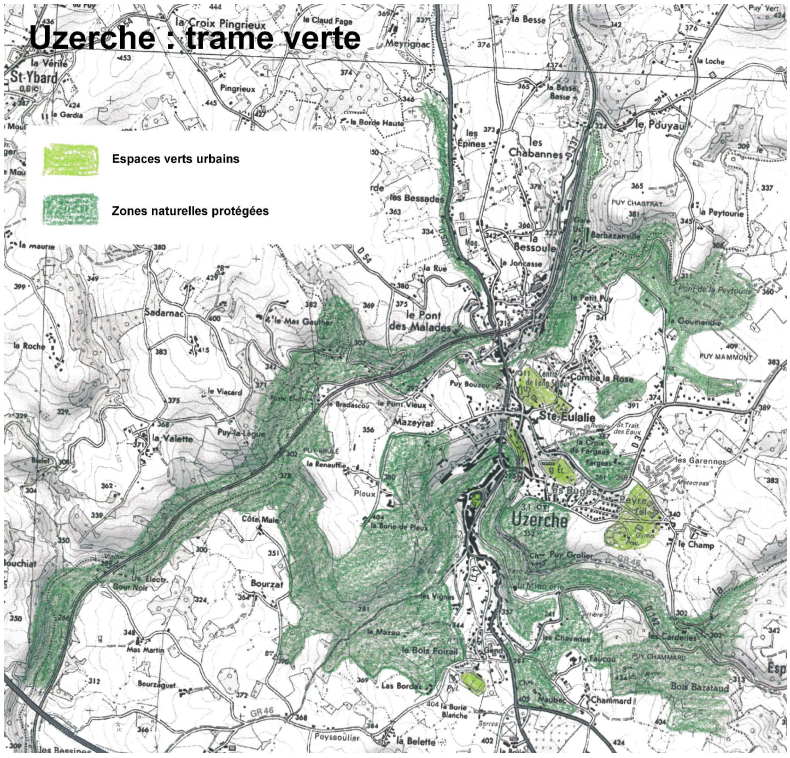

Les enjeux de la ville durable concernent essentiellement Uzerche, ville centre du territoire d'étude :

◆ **Renforcer la centralité** : réutilisation des friches industrielles (ex : projet de transformation de la papeterie en espace culturel et touristique), réhabilitation des maisons anciennes et densification des quartiers existants.

◆ **Penser le fonctionnement urbain et envisager des liaisons douces entre les quartiers et vers les pôles de commerces et services** (flèches rouges et noires).

◆ **Protéger les trames vertes et intégrer la nature en ville**. Ceci est bien pris en compte à Uzerche : par le PLU (zones NP) et par la ZPPAUP.

Constat

Une dispersion importante des constructions.

Enjeux

Prévoir un meilleur encadrement du mitage dans les communes de St Ybard, Salon la Tour, Masseret, Vigeois, Espartignac, Condat sur Ganaveix d'une part en s'appuyant sur les documents d'urbanisme dans les communes qui en sont dotées et d'autre part en encourageant la réalisation de documents d'urbanisme sur Salon la Tour, St Ybard, Masseret et Condat.

Densifier les quartiers en périphérie d'Uzerche : entrée Nord et entrée Est.

5. Les transports et les déplacements

◆ PAR AVION :

- Aéroport Brive-Vallée de la Dordogne à 50 km d'Uzerche
- Aéroport de Limoges Bellegarde à 60 km d'Uzerche

◆ PAR LA SNCF :

Gare à Uzerche (lignes train Paris-Montauban et autocar Brive/Tulle/Limoges).
Plusieurs arrêts aller/retour par jour sur Masseret par la ligne autocar SNCF.

◆ PAR BUS :

Ligne n°5 : Uzerche-Brive (arrêt à Vigeois)
Ligne n°12 : Uzerche-Treignac (ligne en Transport à la Demande).

◆ PAR AUTOMOBILE :

Le territoire étudié est traversé par l'autoroute A20 et à proximité de l'A89.
Il existe une aire de covoiturage à Uzerche (échangeur autoroutier 45) qui, par son très grand succès, manque de places de stationnement suffisantes.
Il est prévu en 2010 l'aménagement d'une nouvelle aire de covoiturage sur la commune de Salon la Tour (échangeur 44).

EQUIPEMENT AUTOMOBILE DES MENAGES

	TERRITOIRE			CORREZE			LIMOUSIN		
	1999	2006	évol	1999	2006	évol	1999	2006	évol
1 voiture	48,1	43,0	-5,1	47,8	46,3	-1,5	47,5	46,9	-0,6
2 voitures ou plus	36,4	43,9	7,5	35,8	38,9	3,1	34,2	36,8	2,6
TOTAL	**84,5**	**86,9**	**2,4**	**83,6**	**85,2**	**1,6**	**81,7**	**83,7**	**2,0**

Source INSEE RP 1999 et 2006 exploitations principales

L'automobile est le moyen de déplacement essentiel. Leur nombre évolue en moyenne de 2,4% sur le territoire (à noter +7% à Condat sur Ganaveix, 11% à Lamongerie et 5% à Uzerche).
Les ménages sont de plus en plus nombreux à avoir 2 véhicules.

La ville d'Uzerche vient d'inaugurer le 1er pôle inter modal de la Corrèze.
Le site de la gare est désormais le point de départ de tous les modes de transports, qu'ils soient doux ou motorisés. Un abri pour les vélos, un arrêt-minute, un parcotrain, 30% de places de parking en plus... La façade de la gare, le hall et les guichets ont profité du projet pour être entièrement rénovés.

Compte tenu du caractère particulièrement excentré de la gare SNCF, trois composantes du projet ont été identifiées :

- Une liaison modes doux gare centre ville, avec l'aménagement de l'ancienne emprise du Paris Orléans Corrèze (POC) et la restructuration de l'avenue de la gare (RD 137).
- L'aménagement des points d'arrêts des Transports Collectifs dans la desserte du centre ville avec le cas échéant la réalisation d'un arrêt plus conséquent et mieux identifié.
  Enfin, la restructuration de la gare elle-même et des lieux publics accueillant des activités privées (hôtelière et restaurant) liées à l'activité SNCF/BUS.
- Enfin, la restructuration de la gare elle-même et des lieux publics accueillant des activités privées (hôtelière et restauration)) liées à l'activité SNCF/Bus.

L'ACCESSIBILITÉ

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports pour tous les citoyens y compris les personnes à mobilité réduite qui représentent plus du tiers de la population.

Personnes à mobilité réduite *: personnes ayant des difficultés pour se déplacer, telles que par exemple, les personnes souffrant de handicaps sensoriels et intellectuels, les personnes en fauteuil roulant, les personnes handicapées des membres, les personnes de petite taille, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes transportant des bagages lourds et les personnes avec enfants y compris les enfants en poussette.*

La loi du 11 février 2005 impose des obligations de mise en conformité de **l'existant** dans les domaines suivants avec des dates butoir :
- transports publics : 11/02/2008,
- établissements recevant du public : 01/01/2015

Le conseil général est l'autorité organisatrice des transports interurbains du département.
Un schéma départemental des déplacements dans lequel est intégrée l'accessibilité est en cours pour :
- promouvoir et valoriser des transports collectifs adaptés aux territoires et prenant en compte les attentes des usagers,
- favoriser l'inter modalité et les changements de pratique de déplacements,
- communiquer et donner une meilleure lisibilité du réseau et de la politique du conseil général en matière de transports,
- développer la coopération et la collaboration avec les acteurs du transport et de nouveaux partenaires.

Actuellement aucun point d'arrêt n'est accessible aux personnes à mobilité réduite. Certains le deviendront après la mise en place du schéma. Le matériel roulant sera accessible dès qu'il sera renouvelé.
Le conseil général a créé en 2003 le service Handimobile qui sert de mode de transport de substitution sur toute la Corrèze.

En ce qui concerne la voirie et les espaces publics, seul le plan de mise en accessibilité (PAVE) est obligatoire au 23/12/2009. Il n'y a pas d'obligation de mise en accessibilité tant qu'il n'y a pas de travaux exécutés.
Le PAVE permet :
- d'analyser les dysfonctionnements,
- d'établir les solutions techniques
- de programmer les travaux de mise en accessibilité.

En Corrèze, les 2/3 des communes ont établi un PAVE.
Sur le territoire, peu de communes l'ont établi mais **attention**, elles ont pu l'établir sans que la DDT en soit informée.

mise à jour : 04/02/2011

Etat d'avancement des Plans de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics

N° Commune	***Nom de la commune***	***Agence de la DDT***	***Commune Informée par DDEA / DDT***	*Délib. C.M. de lancement de l'étude*	*Etude réalisée par*	*Délib. C.M. approbation du PMAVE*
19060	CONDAT-SUR-GANAVEIX	MC	X			
19076	ESPARTIGNAC	MC	X	OUI	DDT	OUI
19079	EYBURIE	MC	X			
19104	LAMONGERIE	MC	X	OUI	DDT	OUI
19129	MASSERET	MC	X			
19248	SAINT-YBARD	MC	X			
19250	SALON-LA-TOUR	MC	X			
19276	UZERCHE	MC				
19285	VIGEOIS	BC	X			

Source DDT 19/SAET

Pour toutes les créations ou aménagements neufs de voirie et d'espaces publics, les établissements recevant du public neufs ou créés par changement de destination, la réglementation est appliquée depuis 2007.

Constat

Le territoire est bien desservi notamment avec la liaison sur l'axe Paris/Toulouse par la SNCF et la liaison autoroutière par l'A20 et la proximité de l'A89.

L'ensemble des déplacements courts se fait en voiture.

Un pôle inter modal vient d'être mis en place à Uzerche.

Enjeux

Rendre la chaîne de déplacement ainsi que les établissements recevant du public accessibles à tous y compris aux personnes à mobilité réduite et garantir le bon fonctionnement des dispositifs.

Prévoir l'extension de l'aire de covoiturage d'Uzerche à proximité de l'échangeur autoroutier 45.

Poursuivre la promotion des transports collectifs adaptés aux territoires et prenant en compte les attentes des usagers.

6. L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Carte de déploiement du réseau numérique en Limousin

Le Limousin a élaboré très tôt sa propre stratégie d'aménagement numérique du territoire. Un plan ambitieux conçu au travers d'un réseau d'initiative publique (RIP) unique en son genre en Europe.

Ce réseau, baptisé DORSAL, a permis l'irrigation de l'ensemble du territoire Limousin en haut débit. Il a été mis en place dans le cadre délégation de service public, confiée à AXIONE Limousin : plus de 1000 km de fibre optique ont été déployés et 300000 foyers limousins ont aujourd'hui accès à l'internet haut débit.

La Région conduit le même projet en direction des zones d'activités. Pour renforcer leur compétitivité, elle soutient leur équipement en haut et très haut débit.

Sur le territoire, la majorité des secteurs d'habitat et d'activités sont couverts.
Cependant, il existe encore quelques zones blanches sur le territoire, voir carte ci-contre. **Attention**, celle-ci ne prend pas en compte le wimax.

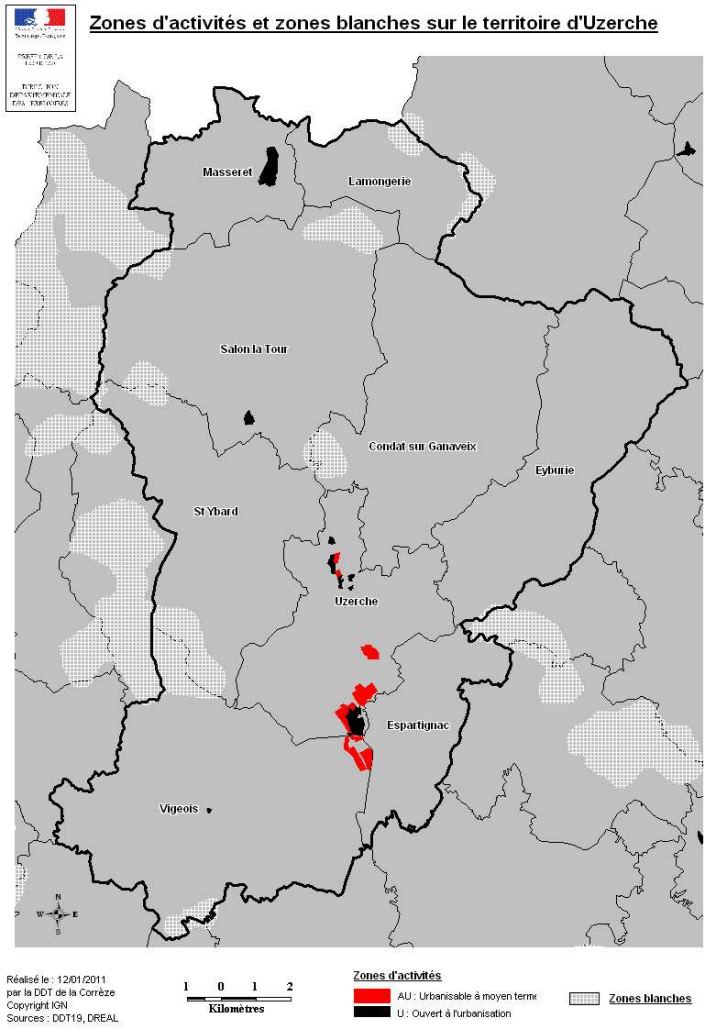

7. La culture et le patrimoine

◆ Patrimoine bâti

De par son passé très riche, Uzerche possède un patrimoine architectural important ce qui a favorisé l'essor patrimonial des communes avoisinantes.

La commune d'Uzerche est couverte par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysage) par arrêté préfectoral du 26 juin 2006.

De nombreux monuments historiques sont classés ou inscrits sur le territoire :
Espartignac : château La Blanche, dolmen dit la maison du loup.
Masseret : château de Rabaud, église, motte castrale féodale de La Renaudie.

Salon la tour : domaine de la Grènerie, maisons Montelly et leurs dépendances, Tour.
Uzerche : château Bécharie, maison Eyssartier, pont Turgot, tour du Prince Noir, château Maubec.
Vigeois : église, pont sur la Vézère.

◆ Milieu associatif

Associations culturelles :

- **"Les Chemins de la Culture du Pays d'Uzerche"** : son objectif s'entend avant tout à l'échelle communautaire, le but étant de développer le tourisme en apportant un dynamisme culturel et économique. L'idée consiste à créer sur les communes qui composent la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche un parcours artistique. La discipline choisie sera essentiellement la sculpture (Vigeois n'est pas concernée).
- **Le CRDAP** (Centre Régional de Documentation sur l'Archéologie du Paysage) propose des formations à la lecture du paysage en Limousin auprès des enseignants et de leurs élèves, à tous les acteurs du paysage et au grand public. Sa vocation : expliquer la formation du paysage des Gaulois à nos jours et informer un large public pour voir le paysage autrement. Apprendre à lire un paysage consiste à utiliser les éléments naturels du paysage et ceux qui se rapportent à l'occupation du sol par l'Homme.
- L'**Institut d'Etudes Occitanes du Limousin** : enquêtes linguistiques ; tout ce qui touche aux traditions orales, aux savoir-faire ou encore à la toponymie ; organisation d'expositions, de festivals.
- **Patrimoine et Animations** : valorisation, animation économique et culturelle du patrimoine d'Uzerche et de son pays.
- **Les amis du château de la Grènerie** : organiser, principalement au château de La Grènerie à Salon-la-Tour, des activités contribuant à la promotion du patrimoine, histoire, architecture, conservation, rénovation du château, et notamment le développement des activités touristiques, rurales et artisanales pour développer le site et sa région.

Bien d'autres associations dont certaines sur la musique, le folklore, le théâtre.

Associations sportives

Arts martiaux, autos-motos, basket, canoë kayak, danse, équitation, football, gymnastique, yoga, relaxation, hand-ball, pétanque, randonnée, rugby, tennis, tennis de table, vélo.

Associations diverses

Chasse, pêche, comice agricole.

Manifestations culturelles

Le festival de la Vézère sur les communes du territoire en période estivale.
Le festival de musique classique d'Uzerche.
Les mardis d'Uzerche qui sont des animations soit musicales, chorégraphiques ou théâtrales pour valoriser les artistes locaux pendant la période estivale.

Artistes locaux

Daniel ESMOINGT, sculpteur d'Espartignac.
Didier FRIDELOUX, peintre de St Ybard.

Constat

Un patrimoine important et une vie culturelle riche avec une bonne implication des habitants.

Enjeux

Poursuivre la mise en valeur du patrimoine.

DIMENSION SOCIALE : ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE

FORCES	FAIBLESSES
◆ Démographie en hausse ◆ Des gens viennent de l'extérieur	◆ Baisse de la démographie sur certaines communes (Albigeois) ◆ Population âgée ◆ Revenus faibles
◆ Nombre de professionnels de santé suffisant ◆ Une bonne offre de services et commerces	◆ Prise en compte de l'accessibilité sur la chaîne de déplacement et sur les établissements recevant du public
◆ Construction de résidences principales en hausse jusqu'en 2008	◆ Un parc de logements âgé qui manque de confort ◆ Peu de logements de petite dimension ◆ Taux de logements vacants important sur certaines communes ◆ Nombre de logements locatifs faible(social ou privé)
◆ Bon positionnement par rapport aux infrastructures ◆ Création d'un pôle intermodal ◆ La majorité des secteurs d'habitat et d'activités sont équipés en haut et très haut débit	◆ Mise en valeur du patrimoine à poursuivre
◆ Une histoire et un patrimoine bâti très riches	
OPPORTUNITES	**MENACES**
◆ Le territoire est attractif : des familles viennent s'installer	◆ L'offre de services et les équipements sont-ils adaptés aux faibles revenus ?
◆ Améliorer l'offre de services en fonction des besoins des nouveaux arrivants	◆ Des professionnels de santé plutôt âgés
◆ Réhabilitation du parc de logements vacants	◆ Logements peu adaptés aux besoins et aux revenus (manque de petits logements) ◆ Urbanisation croissante et diffuse
◆ Communiquer sur l'histoire et le patrimoine	

III. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

La population active regroupe les actifs ayant un emploi et les chômeurs de 15 à 64 ans. Ne font pas partie de la population active les personnes qui, bien que s'étant déclarées au chômage, précisent qu'elles ne recherchent pas d'emploi.

1. L'EMPLOI

Le nombre d'actifs ayant un emploi augmente sur le territoire même s'il reste globalement légèrement inférieur à la moyenne départementale et régionale.

Seules les communes d'Espartignac, Masseret, Saint Ybard et Salon la tour ont un nombre d'actifs équivalent ou supérieur aux moyennes départementale et régionale.

INSEE RP 2006 ET RP 1999 - POURCENTAGE D'ACTIFS AYANT UN EMPLOI PAR RAPPORT A LA POPULATION TOTALE

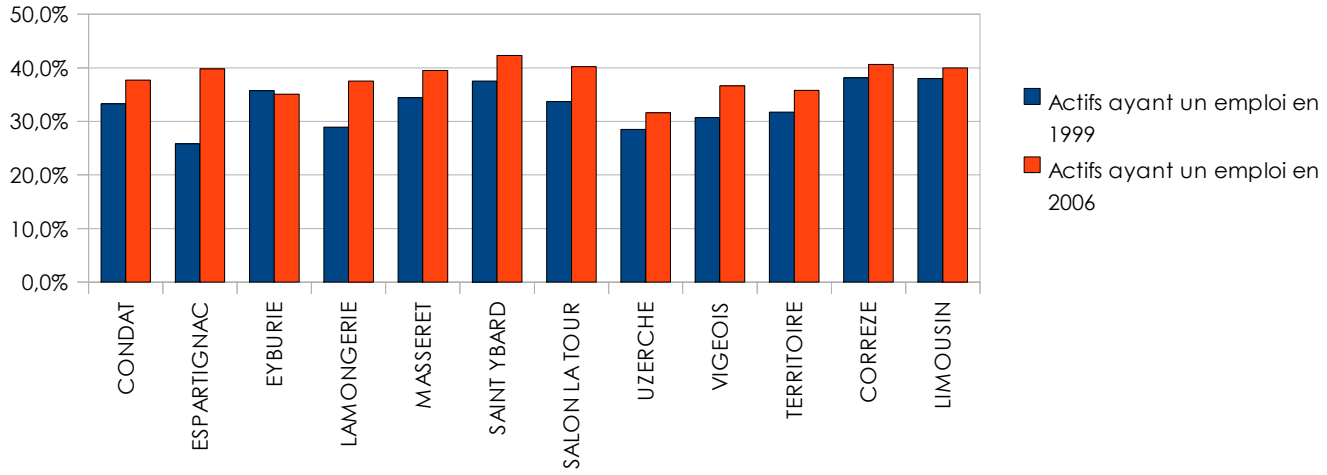

EMPLOI ET ACTIVITE

COMMUNES	Nombre d'emplois dans la zone			Actifs de la zone ayant un emploi sur la commune de résidence			Actifs de la zone avec emploi autre commune, dépt, etc...		
	1999	2006	évolution	1999	2006	évolution	1999	2006	évolution
CONDAT	143	195	36,4%	101	98	-3,0%	110	153	39,1%
ESPARTIGNAC	72	56	-22,2%	43	38	-11,6%	118	113	-4,2%
EYBURIE	92	93	1,1%	71	72	1,4%	99	107	8,1%
LAMONGERIE	15	10	-33,3%	9	6	-33,3%	15	34	126,7%
MASSERET	164	182	11,0%	112	83	-25,9%	97	180	85,6%
SALON LA TOUR	163	183	12,3%	112	103	-8,0%	135	184	36,3%
ST YBARD	168	169	0,6%	100	86	-14,0%	122	190	55,7%
UZERCHE	1491	1738	16,6%	622	624	0,3%	250	398	59,2%
VIGEOIS	298	278	-6,7%	178	153	-14,0%	190	261	37,4%
TERRITOIRE	2606	2904	11,4%	1348	1263	-6,3%	1136	1620	**42,6%**
CORREZE	89915	99452	10,6%	45473	45034	-1,0%	43548	53598	23,1%
LIMOUSIN	271210	294903	8,7%	142301	140209	-1,5%	129199	154677	19,7%

Source Insee, RP 1999 et 2006

Le nombre d'emplois augmente de manière significative sur le territoire : 11,4%. Il ne diminue que sur les communes d'Espartignac, de Lamongerie et de Vigeois.
L'augmentation du nombre d'emplois sur le Limousin est de 8,7% et sur la Corrèze de 10,6%.

L'indicateur de concentration d'emplois est égal à 1 comme sur le département et la région ce qui n'est pas courant dans les zones rurales. **Ce territoire peut potentiellement employer tous les actifs qui y habitent**.

L'indicateur de concentration d'emplois désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

Sur le territoire, le nombre d'actifs ayant un emploi dans la commune de résidence est en diminution : (-6,31%). Les gens habitent de moins en moins dans la commune où ils travaillent.

La moyenne départementale est de : **-1%** et régionale : **-1,5%**.
Par contre, le nombre d'actifs ayant un emploi hors de sa commune de résidence augmente très fortement sur le territoire : +42,6% contre +23,1% en Corrèze et +19,7% en Limousin.
Par rapport au nombre d'emplois sur Uzerche, seulement 1/3 est occupé par des personnes qui habitent à Uzerche même.

Les navettes journalières s'intensifient sur le territoire. Pratiquement 1 actif sur 2 travaille hors de son lieu de résidence. Les emplois créés bénéficient aux actifs résidant sur d'autres communes (du territoire ou non).

Constat

Le nombre d'emplois sur les communes de Condat, Masseret, Salon la Tour et Uzerche augmente significativement entre 1999 et 2006. Le territoire est attirant pour les actifs. Il peut employer tous les actifs du territoire.

Enjeux

Maintenir ce niveau d'offre d'emplois en maintenant l'attractivité des ZA.

Questionnement

Le territoire répond-il aux besoins des entreprises (qualité des zones, desserte Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, services,...) ?

◆ *LE CHÔMAGE*

EVOLUTION DU TAUX DE CHOMAGE

COMMUNES	taux de chômage		
	1999	2006	évolution
CONDAT	5,4%	6,8%	1,4%
ESPARTIGNAC	4,7%	7,0%	2,3%
EYBURIE	10,4%	7,5%	-2,9%
LAMONGERIE	4,0%	4,9%	0,9%
MASSERET	10,7%	6,0%	-4,7%
SAINT YBARD	11,6%	6,6%	-5,0%
SALON LA TOUR	6,7%	3,5%	-3,2%
UZERCHE	9,6%	7,4%	-2,2%
VIGEOIS	6,6%	8,3%	1,7%
TERRITOIRE	7,7%	6,4%	-1,3%
CORREZE	10,2%	7,9%	-2,3%
LIMOUSIN	10,8%	8,8%	-2,0%

Source INSEE RP 1999 et 2006

Le taux de chômage diminue sur la majorité des communes du territoire entre 1999 et 2006.
Ces chiffres ne traduisent pas la réalité d'aujourd'hui compte tenu de la crise économique.

◆ L'EMPLOI SALARIÉ PRIVÉ

***Champ Unédic** : Champ d'observation de l'emploi salarié qui comprend les salariés de tous les établissements du secteur privé industriel et commercial employant au moins une personne sous contrat de travail. Sont exclus de ce champ : les salariés de l'Etat et des collectivités locales, les salariés des établissements publics à caractère administratif, le personnel des ambassades, consulats étrangers et organismes internationaux, les salariés des secteurs agricoles et para-agricoles (champ CCMSA), les employés de maison, le personnel des entreprises publiques à caractère industriel et commercial, des régies départementales ou communales, de certaines sociétés d'économie mixte, et les intermittents du spectacle.*

NOMBRE D'EMPLOIS SALARIES DU PRIVE

	2006	2007	2008	Evol. 2007-2008
TERRITOIRE	1159	1205	1177	-2,32%
CORREZE	53288	54802	53036	-3,22%
LIMOUSIN	154221	156395	152673	-2,38%

Source UNEDIC – unistatis 2008

Les données 2008 sont provisoires. On peut noter une baisse de l'emploi salarié privé sur le territoire équivalente à celle de la moyenne départementale. Seule, la commune de Masseret connaît une évolution positive de l'emploi salarié privé.

◆ LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Définition INSEE : l'établissement est une unité d'exploitation ou de production localisée géographiquement, individualisée mais dépendant juridiquement d'une entreprise. C'est le lieu où est exercée l'activité (magasin, atelier, entrepôt, ….).

EVOLUTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 01/01/2008 (hors agriculture)

SECTEURS	TERRITOIRE		CORREZE		LIMOUSIN	
	au 01/01/08	Evol. (%) 2000-2008	au 01/01/08	Evol. (%) 2000-2008	au 01/01/08	Evol. (%) 2000-2008
INDUSTRIE	60	-22,4%	1455	-0,2%	3884	-2,3%
CONSTRUCTION	59	23,5%	2015	20,9%	5372	20,7%
COMMERCE	95	-10,8%	3246	-1,0%	8583	0,0%
SERVICES	208	33,3%	6483	24,2%	18592	24,7%

Source INSEE REE (Sirene)

Au 1er janvier 2008, le territoire comptait 422 établissements dont 213 à Uzerche, 49 à Vigeois et 47 à Masseret.

Les secteurs de l'industrie et du commerce connaissent une baisse très importante alors que ceux de la construction et des services augmentent.

Une activité de service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité technique ou intellectuelle. Les services recouvrent un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale.

◆ *LES ZONES D'ACTIVITÉS*

Outil majeur de la politique de développement économique des collectivités, la zone d'activités est entendue comme " un espace aménagé selon une démarche volontariste par un agent économique en vue d'être commercialisé (vendu ou loué) à des entreprises (secteur marchand) ou à des organismes (secteur non marchand), afin que ceux-ci puissent exercer leur activité économique ". Sa finalité doit être de répondre au mieux aux besoins des entreprises autant pour les fixer durablement sur le territoire que pour les attirer lors de leur recherche d'un site d'implantation.

LOCALISATION DES ZONES D'ACTIVITES

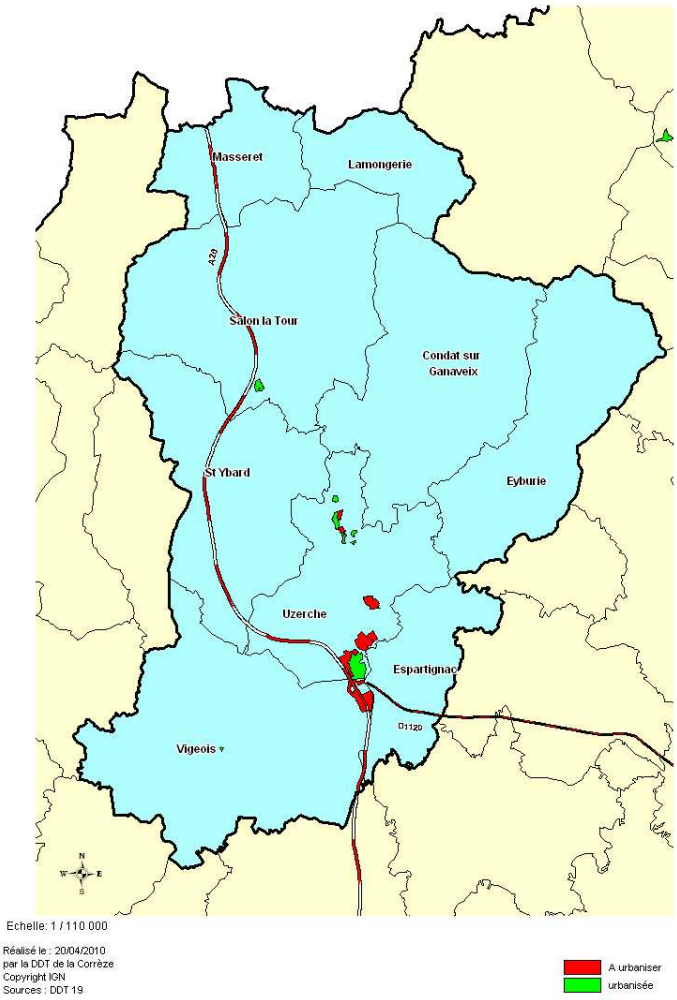

Elles sont situées sur les communes de :

Salon la Tour : 7 ha urbanisés.
Uzerche : 47 ha urbanisés et 63 ha à urbaniser.
Vigeois : 1 ha urbanisé et 32 ha à urbaniser.

Actuellement 55 ha de zones sont urbanisées et 95 ha sont prévues à urbaniser soit **une augmentation de 173% de zones d'activités supplémentaires.**

La zone des Pâtureaux baptisée « Les portes d'Uzerche » a reçu en date du 19/01/2010 l'autorisation de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour la création d'un ensemble commercial de 6535m². Ce projet a pour enseigne principale un « Intermarché » de 2.400 m² possédant une station-service.

S'y ajouteraient une enseigne de bricolage et une autre de jardinage, chacune de 1.995 m².

Un bâtiment accueillant 7 boutiques indépendantes compléterait l'ensemble avec notamment des commerces d'habillement, de chaussures, de décoration et d'électroménager.

Constat :

Forte baisse de l'industrie et du commerce.

La majorité des zones d'activités déjà urbanisées sont sur les communes d'Uzerche et de Salon la Tour. Les nouvelles zones prévues sur Uzerche correspondent à l'extension de la zone existante de la Gane lachaud et à la création d'une zone commerciale sur la zone des pâtureaux. De nouvelles zones de grande superficie sont également prévues sur Vigeois à proximité de l'échangeur autoroutier 45.

Enjeu :

Encourager les collectivités à travailler ensemble sur les projets de zones d'activités à proximité de l'échangeur autoroutier 45 tout en veillant à maîtriser la consommation de terres agricoles.

2. L'ÉCONOMIE RÉSIDENTIELLE

La partition par l'INSEE de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle (appelées auparavant résidentielle et productive), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.
Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.
***Les activités présentielles** sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.*

***Les activités non-présentielles** sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.*
Remarque : la sphère publique disparaît au profit d'une appartenance au domaine public qui peut se combiner avec l'une ou l'autre des deux sphères économiques.

Domaine public
Un établissement appartient à ce domaine s'il fait partie d'une entreprise de catégorie juridique 7 (Personne morale ou organisme soumis au droit administratif) ou si plus de la moitié de son effectif fait partie de la fonction publique d'état.

EFFECTIFS SALARIES EN % DES ETABLISSEMENTS ACTIFS PAR SPHERE ECONOMIQUE

Insee-CLAP au 31/12/07

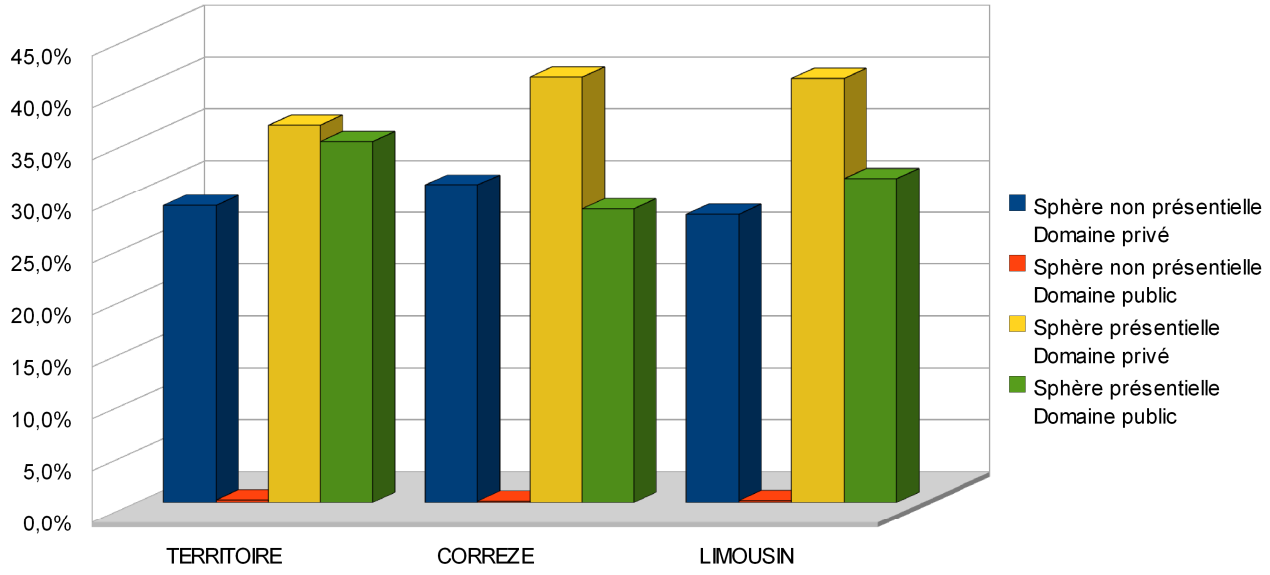

Les activités de la sphère présentielle domaine public sont très présentes sur le territoire par rapport aux moyennes départementale et régionale.

◆ *LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU TERRITOIRE*

Uzerche : Centre pénitentiaire, LEGRAND, SMURFIT Kappa, GLS France, Béton chantiers Charente Limousin,EHPAD, COMATTEL, Uzerche salaisons, Transports SIMON.
Saint Ybard : DFP Nutraliance.
Salon la Tour : ROYAL CANIN, SARL Cheneu scierie, Naturwood Limousin.
Vigeois : EHPAD

Constat :
Une forte implication des pouvoirs publics pour maintenir l'attractivité de leur territoire.
Un territoire tout de même productif.

3. D'UN PASSÉ INDUSTRIEL À UN AVENIR CULTUREL

Uzerche, à la veille de la 2nde guerre mondiale est au 5ème rang des villes industrielles dans le département.
Dans la ville d'Uzerche, contournée par la Vézère, l'eau est omniprésente.
L'utilisation de l'eau a permis un développement économique important grâce à l'installation de moulins, de tanneries, de carderies et de papeteries du XVIIIème au XXème siècle.
En 1753 il est recensé :

- 2 moulins à grains : **le moulin de Sauvageat,** détruit au XXème siècle pour construire le quai Julien Grimaud rive gauche de la Vézère et **le moulin du Receveur** devenu l'actuelle Base de Loisirs de la Minoterie.
- un moulin à battre le chanvre, **la maillerie du Roudet** sur le site duquel est créée en 1858 une papeterie. A la fin du XIXème siècle, l'usine devient la Société des Usines Royères, filiale de la Compagnie Générale des papiers et emballages en cartons ondulés. En 1936, cette papeterie emploie 117 ouvriers. Elle devient ensuite la cartonnerie SMURFIT qui a cessé de fonctionner en 2006.

Projet de l'architecte JM Wilmotte

Aujourd'hui, l'association « Uzerche, ville paysage » a déposé un dossier suite à l'appel à projet des pôles d'excellence rurale (PER) pour valoriser le bassin de population d'Uzerche dans le domaine du paysage et du développement durable, par le biais de plusieurs actions :

- reconvertir l'ancienne papeterie SMURFIT en un espace mémoire sur la fabrication du papier pour faire découvrir ce savoir faire industriel,
- créer de nouveaux espaces pour le Centre Régional de documentation et d'archéologie du paysage,
- aménager des sentiers de randonnées touristiques suivant les travaux des élèves de l'école nationale supérieure de Versailles,
- créer une passerelle reliant les structures ainsi réalisées à la ville historique d'Uzerche.

4. L'AGRICULTURE

Le territoire est classé dans le secteur du Haut Limousin du schéma départemental des structures agricoles. C'est une zone au potentiel agronomique très riche, un des meilleurs secteurs du département pour la culture de l'herbe et des céréales

Il est le secteur agricole du Haut Limousin le plus dynamique : les exploitations ont des dimensions et des structurations leur permettant d'être parmi les plus viables du département.
La taille moyenne des exploitations est de 55 ha contre 50 ha pour le reste du département.

◆ NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE

EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS ET DE LA SAU

	Nombre d'exploitations				Superficie Agricole Utilisée en ha			
	2000	2005	2009	évolution 2000/2009	2000	2005	2009	évolution 2000/2009
CONDAT	60	50	45	-25%	2280,58	2300,61	2290,63	0,44%
ESPARTIGNAC	18	17	14	-22%	830,55	772,2	816,92	-1,64%
EYBURIE	45	38	32	-29%	1925,08	1956,53	1844,25	-4,20%
LAMONGERIE	6	3	3	-50%	282,37	271,47	283,9	0,54%
MASSERET	18	16	13	-28%	628,32	611,19	614,98	-2,12%
SAINT YBARD	53	50	50	-6%	2122,17	2132,87	2097,09	-1,18%
SALON LA TOUR	49	47	41	-16%	2413,56	2424,28	2356,42	-2,37%
UZERCHE	21	23	19	-10%	1284,11	1301,66	1286,25	0,17%
VIGEOIS	61	55	45	-26%	2512,87	2512,83	2502,04	-0,43%
TERRITOIRE	331	299	262	-21%	14279,61	14283,64	14092,48	-1,31%
CORREZE	5492	4708	4241	-23%	216955,41	213871,8	215154,31	-0,83%

Source : données dossiers de déclarations de surfaces 2000, 2005, 2009. Exploitations dont le siège est en Corrèze.

Le nombre d'exploitations diminue alors que la superficie agricole utilisée reste stable.

◆ *AGE MOYEN DES EXPLOITANTS*

	Nombre installations de jeunes agriculteurs de 2000 à 2009 inclus	Age moyen des exploitants en 2009
CONDAT	3	52
ESPARTIGNAC	1	53
EYBURIE	3	51
LAMONGERIE	1	41
MASSERET	3	51
SAINT YBARD	3	52
SALON LA TOUR	8	49
UZERCHE	1	51
VIGEOIS	18	48
TERRITOIRE	41	

Source DDT/SEAF

Sur le territoire, l'âge moyen des exploitants varie d'une commune à l'autre mais reste dans la moyenne départementale.
En Corrèze, l'âge moyen des exploitants est de 47 ans en 2000 et de 50 ans en 2009.
D'après les données « dossiers de déclaration de surfaces 2000, 2009 », l'âge des exploitants inclut les associés exploitants des sociétés arrondi au nombre entier sur l'année considérée (Total Corrèze = âge moyen de l'ensemble des exploitants).

Malgré une conjoncture économique actuelle qui n'incite pas les jeunes à s'installer (coût des matières premières très élevées : céréales, énergie, prix de vente très bas), **41 installations de jeunes agriculteurs ont été recensées entre 2000 et 2010 sur le territoire étudié** dont **18 sur Vigeois** et **8 sur Salon la Tour.** Sur les communes de Condat, Eyburie, Masseret et St Ybard : 3 installations et seulement 1 installation sur Espartignac, Lamongerie et Uzerche pendant cette période.

En 2009, 61% des installations agricoles se font sous forme sociétaire (GAEC, EARL, SCEA).

Pour mieux résister à la crise, la production doit être bien structurée ce qui est le cas dans ce secteur.
L'organisation en coopérative pour la pomme (COOPLIM, Coopérative de Pompadour, Coopérative LIMDOR de St Yrieix), la Coopérative Agricole des Eleveurs du Haut Limousin (collecte de céréales) à Lubersac, la Sté DFP à St Ybard (collecte de céréales et fabrication d'aliments du bétail) représentent l'aval de la production qui génère de l'économie pour le secteur.

Constat
Un territoire dynamique d'un point de vue agricole.
Enjeux
Encourager la valorisation en circuits courts des productions locales.
Maintenir la production de pommes AOP.

◆ *UTILISATION DES TERRES AGRICOLES*

EVOLUTION DE LA REPARTITION DANS L'UTILISATION DES TERRES AGRICOLES

Source DDT - SEAF

On trouve des terres de très bonne qualité sur le territoire.
Sur le territoire la prairie est très largement prioritaire. La culture est en légère augmentation alors que la surface en prairie diminue légèrement.
La surface en culture correspond aux céréales, oléagineux et protéagineux hors gel.
En 2009, la répartition en % est la suivante :

- **sur le territoire** : culture : 9% ; prairie : 90% ; vigne/vergers : 0,5%
- **sur le département** : culture : 7% ; prairie : 92% ; vigne/vergers : 1%.

PRODUCTIONS ANIMALES EN 2000

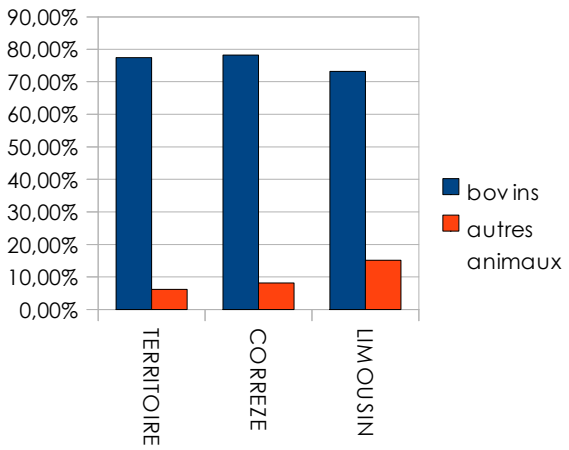

Source Insee Agreste – RGA 2000

La production animale reste l'orientation technico-économique majeure des exploitations sur le territoire.

Elle est surtout orientée sur l'élevage des bovins.

Les éleveurs de bovins travaillent sur une très bonne sélection d'animaux reproducteurs (souvent récompensés dans les concours nationaux).
Ils sont également organisés en coopératives ce qui permet de mieux valoriser la production : le veau sous la mère, les broutards, les vaches à viande et les animaux reproducteurs.

◆ *AGRICULTURE BIOLOGIQUE*

Peu d'agriculture bio sur le territoire (source DDT/SEAF : Surfaces agriculture bio 2009). Par rapport aux surfaces déclarées en 2009, on en trouve uniquement sur les communes de Saint Ybard (12 ha)et Uzerche (182 ha) soit 1,4% de la Superficie Agricole Utilisée.
La surface de l'agriculture bio dans le département de la Corrèze est de 3443 ha soit 1,6% de la Superficie Agricole Utilisée.
Il reste beaucoup d'efforts à faire dans ce domaine sur tout le département.

◆ *PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES*

Par la Loi d'orientation agricole du 5 janvier 2006, l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) est chargé de la mise en œuvre de la politique française relative aux produits sous signes officiels d'identification de l'origine et de la qualité : appellation d'origine ; IGP ; label rouge ; STG et agriculture biologique .

L'AOC/AOP : *l'Appellation d'Origine Contrôlée/Appellation d'origine protégée désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté.*

On trouve sur le territoire :

- **la pomme du Limousin** sur les communes de Condat sur ganaveix, Espartignac, St Ybard, Salon la tour , Uzerche et Vigeois
- l**a noix du Périgord** à Vigeois.

L'IGP : *l'Indication Géographique Protégée, désigne des produits agricoles et des denrées alimentaires dont les caractéristiques sont étroitement liés à une zone géographique, dans laquelle se déroule au moins leur production, leur transformation ou leur élaboration.*

Sur toutes les communes du territoire :

Agneau du Limousin
Jambon de Bayonne
Porc du Limousin
Veau du Limousin.

Label rouge « blason prestige » sur tout le territoire :

Veau fermier
Boeuf limousin
Jeune bovin

Spécificités locales :

Produits du terroir : foies gras de canards
Vente directe à la ferme de volailles et viande bovine
Cidrerie
Cèpes et girolles.

Pour mieux résister à la crise, la production doit être bien structurée ce qui est le cas dans le territoire.

Constat

Bien que ce secteur soit le plus dynamique de la Corrèze, le nombre d'exploitations diminue fortement alors que la SAU reste stable.

L'âge moyen des exploitants augmente.

L'installation sous forme sociétaire se confirme.

Des productions labellisées sur le territoire : pommes et viandes du Limousin.

Production bovine de très bonne qualité et reconnue nationalement.

Enjeux

Assurer le renouvellement des générations d'exploitants.

Utiliser au mieux le potentiel des terres qui sont de bonne qualité notamment pour la culture des céréales et des protéagineux (pois, soja : nourriture pour animaux).

Maintenir le niveau de valorisation du cheptel bovin.

Maintenir la diversification (pommiers).

Inciter les exploitants à se tourner vers l'agriculture bio.

5. Le tourisme

1 office du tourisme à Uzerche.

◆ Activités touristiques

Activités nautiques

Base nautique de la Minoterie à Uzerche (station sports-nature): La Base de loisirs de la Minoterie offre une palette d'activités de pleine nature. Canoë-kayak et raft permettent de découvrir les eaux vives de la Vézère.
Escalade, vélo tout terrain, mais aussi tir à l'arc, course d'orientation, font partie des activités.
Elle est affiliée à deux **fédérations sportives**. Celle de la **Montagne et de l'Escalade** (FFME) depuis 2006, et celle de la **Course d'Orientation** (FFCO) depuis 2009.
De plus, dans le cadre de son action en faveur du développement du sport adapté et notamment du canoë-kayak, l'association est affilié à **la Fédération française de Sport Adpaté (FFSA**) depuis 2009.

Lac de Poncharal à Vigeois : baignade,pêche, planche à voile, pédalos.

Lac de Masseret-Lamongerie : baignade, pêche, pédalos, mini-golf.

La pêche

La Corrèze est le paradis de la pêche. Le long des ruisseaux et rivières, on trouve le vairon, le goujon, la truite fario ou l'ombre commun. Les lacs et plans d'eau sont peuplés de sandres, brochets et carpes.
La rivière Vézère à Uzerche au lieu dit Le Gour Noir possède également 1 parcours permettant la pêche de la carpe la nuit.
(source Fédération de pêche de la Corrèze).

La randonnée pédestre

Des kilomètres de sentiers de randonnées balisées pour découvrir ce Pays : le GR 46, les GRP (chemins de grandes randonnées de pays) notamment sur les gorges de la Vézère ainsi que de nombreux itinéraires de petite randonnée. Les principaux départs de sentiers sont situés place de la petite gare à Uzerche (ancienne gare de la voie de chemin de fer du POC : Paris-Orléans Corrèze).

◆ Sites touristiques

La ville fortifiée d'Uzerche, hérissée de tours et ornée de vieilles demeures aux portes sculptées est un site unique, et l'étonnante tour octogonale de l'église abbatiale St Pierre est caractéristique de l'art roman limousin.
Le site particulier de la ville ainsi que son architecture singulière se retrouvent dans la disposition des jardins en terrasse près de la Vézère. Ces jardins, soutenus par des murs, sont une des spécificités uzerchoises.

Espartignac : l'église romane de St Martial, le château La Blanche du moyen âge et la « maison du loup », ancien poste de guet sur la route des métaux. Dans un autre domaine , à visiter le Parc d'animaux de ferme « les Z'animoos ».

Masseret : une église du 12ème siècle, le château de Rabaud du 16ème siècle et la fontaine de la Font Faure réputée pour ses vertus curatives (pèlerinage annuel).

Saint Ybard : plusieurs sites de monuments remarquables retracent son histoire : l'église, les ruines du château de Garaboeuf, la chapelle St Roch, les cascades de Bialet (site classé).

Salon la Tour avec son donjon du 11ème siècle et les châteaux de la Grènerie et du Pin (15ème siècle).

Vigeois : l'Abbatiale du 6ème siècle et le vieux pont médiéval (classés monuments historiques) ; le vieil if qui daterait du 6ème siècle, symboliserait l'éternité et l'immortalité de l'âme.

◆ *TYPE ET CAPACITÉ D'HÉBERGEMENT*

Campings :

Condat sur Ganaveix : camping du Moulin de la Geneste de 25 emplacements dont 5 bungalows ;
Eyburie : 1 centre naturiste de 50 emplacements ;
Lamongerie : camping du syndicat intercommunal Masseret-Lamongerie : 100 emplacements avec 4 mobil homes et 6 chalets ;
Uzerche : camping de la Minoterie : 48 emplacements ; également sur le site de la minoterie : des chalets et 49 places au Moulin de la minoterie.
Vigeois : camping du lac de Pontcharal de 80 emplacements + 5 mobil homes et aire de campings cars. Un projet de parc résidentiel (mobil homes) est en cours au lac de Pontcharal.

Hôtels :

Masseret : 1 hôtel 2 étoiles de 15 chambres
Saint Ybard : 1 auberge avec 3 chambres
Uzerche : 1 hôtel 3 étoiles et 1 hôtel 2 étoiles comprenant chacun 14 chambres
Vigeois : 1 hôtel 2 étoiles avec 10 chambres.

On trouve également des chambres d'hôtes et/ou des gîtes ruraux-gîtes de France dans les communes d'Eyburie, Espartignac, Lamongerie, Masseret, Saint Ybard, Uzerche et Vigeois.

Constat
Activités et sites touristiques très riches.
Enjeux
Communiquer et mettre en réseau les sites touristiques.

DYNAMIQUE ECONOMIQUE : ELEMENTS DE SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
◆ Une offre suffisante en terme d'emplois donc un pôle attractif puisqu'il pourrait employer tous les actifs du territoire ◆ Augmentation du nombre d'entreprises dans les secteurs de la construction et des services ◆ Desserte par l'A20 ◆ Une agriculture dynamique et de qualité ◆ Richesse du patrimoine naturel et culturel ◆ Offre d'hébergements suffisante en terme de tourisme ◆ Bon positionnement géographique	◆ Baisse du nombre d'entreprises dans les secteurs de l'industrie et du commerce ◆ Pas de desserte en transport en commun vers les pôles d'emploi ◆ Une agriculture bio pratiquement inexistante ◆ Manque de valorisation du patrimoine
OPPORTUNITES	**MENACES**
◆ Maintien de l'attractivité du territoire avec le projet de création d'un ensemble commercial sur la zone des Pâtureaux et extension de la zone de La Gane Lachaud à Uzerche ◆ Augmenter la surface agricole dédiée à la culture des protéagineux et à l'agriculture bio. ◆ Utilisation des friches industrielles de l'ancienne papeterie ◆ Essor du tourisme rural	◆ Consommation des terres agricoles ◆ L'âge moyen des exploitants augmente ◆ Concurrence entre les destinations ◆ Exigence qualitative

IV. DIMENSION ENVIRONNEMENTALE ET CADRE DE VIE

1. GÉOLOGIE ET PAYSAGES

◆ TYPES DE SOLS ET SOUS-SOLS

Le sol de la région d'Uzerche est constitué de gneiss, schiste, éclogite et amphibolite, ainsi que de filons minéraux de quartz

On trouve aussi du graphite, de la pyrite et de l'antimoine mais en faible quantité. Des traces d'exploitation de la pyrite (souffre + fer) ont été mises à jour au Puy de Grâce lors de la construction de l'autoroute A20. Elles sont très anciennes et le site semble avoir été rapidement abandonné.

La Corrèze ne tire pas sa richesse des ressources minières.

GÉOLOGIE SIMPLIFIÉE DE LA CORRÈZE

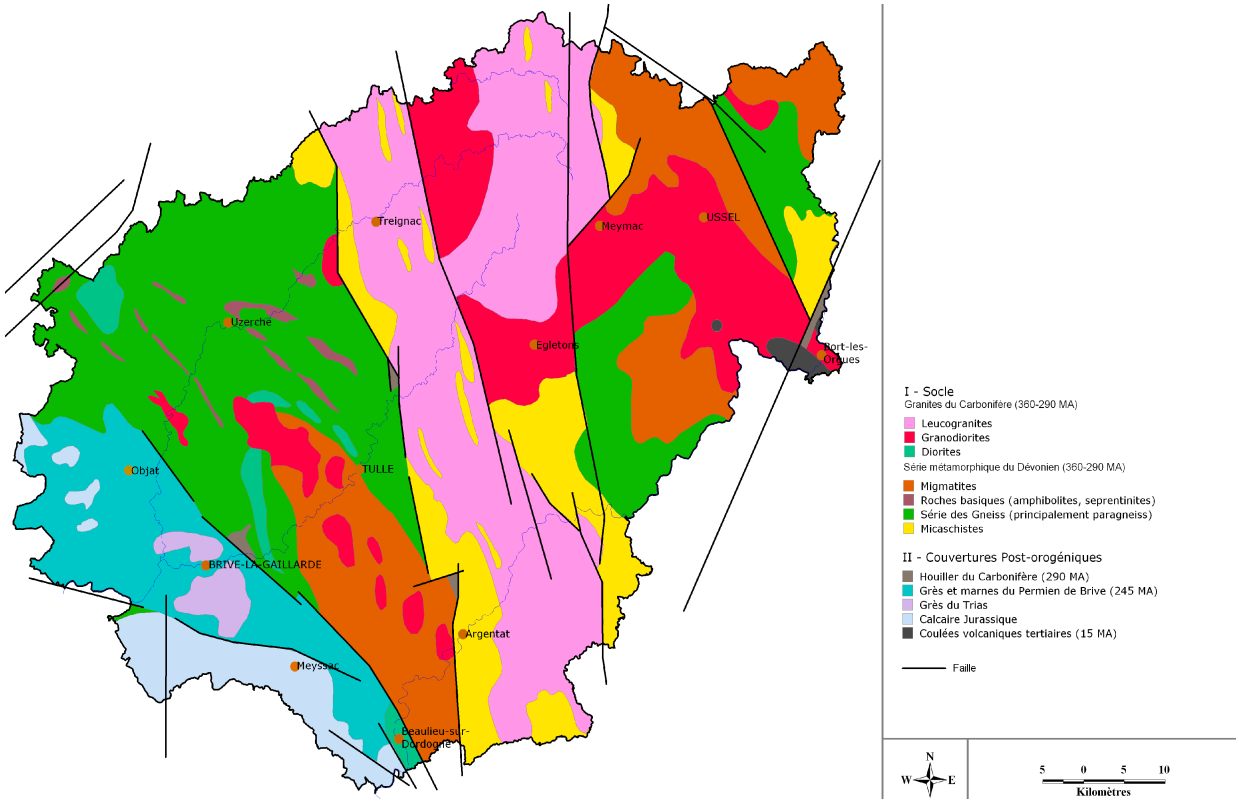

Source DDAF

SITES GÉOLOGIQUES REMARQUABLES DU TERRITOIRE

Géomorphologie à Masseret

Migmatites à Salon la Tour

Paragneiss plagioclasiques gris à Uzerche

Plus riche en argile et plus profond, le sol qui recouvre le gneiss est couvert par la forêt : le noisetier, le charme, le hêtre, le chêne et le châtaignier sont les principales essences.
Le châtaignier, adapté à cette terre et à cette altitude (300, 400 m) a représenté dans le passé, la principale ressource alimentaire. Sa feuille et son fruit sont devenus l'emblème de la Corrèze.

Des petites carrières creusées dans l'arène du gneiss sont visibles au bord des routes, à proximité des villages. Le tuf (nom local de l'arène), servait à fabriquer le ciment utilisé pour édifier les granges et les maisons. D'apparence fragile, il résiste bien au temps et sa porosité permet l'évaporation rapide de l'humidité des murs.

PÉDOLOGIE DE LA CORRÈZE

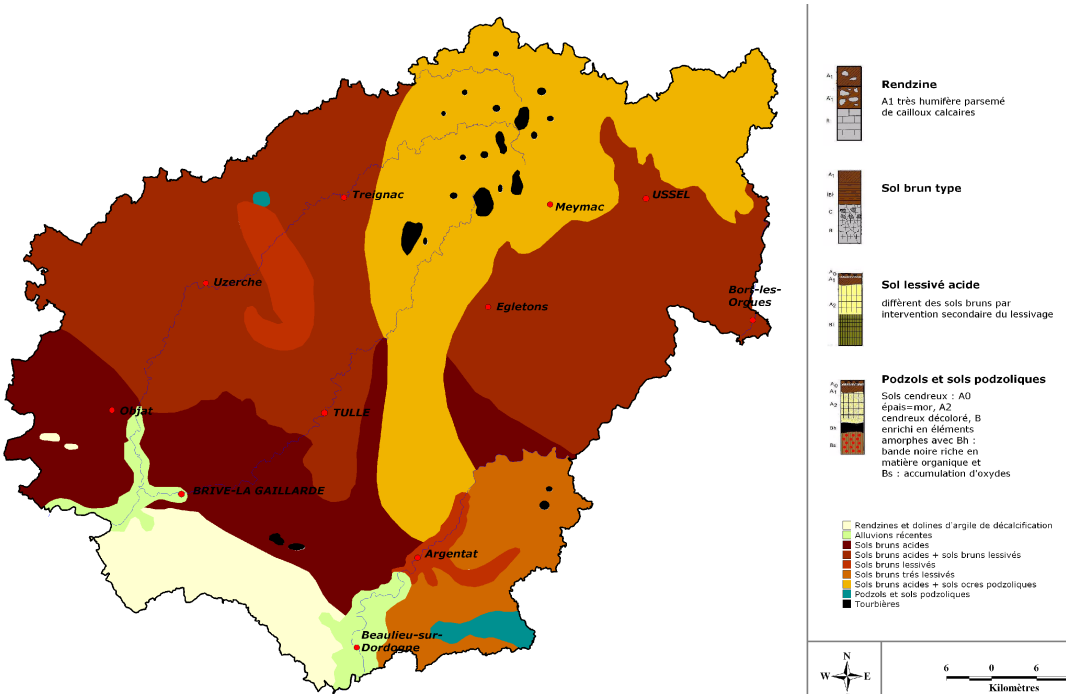

Source DDAF

Constat
Des terres parmi les plus riches du département.

◆ *LE RELIEF*

Les plateaux sont vallonnés, dominés de petits massif collinéens ou creusés de profondes vallées. Le plateau d'Uzerche est incliné de 500 à 300m et profondément entaillé par la Vézère.

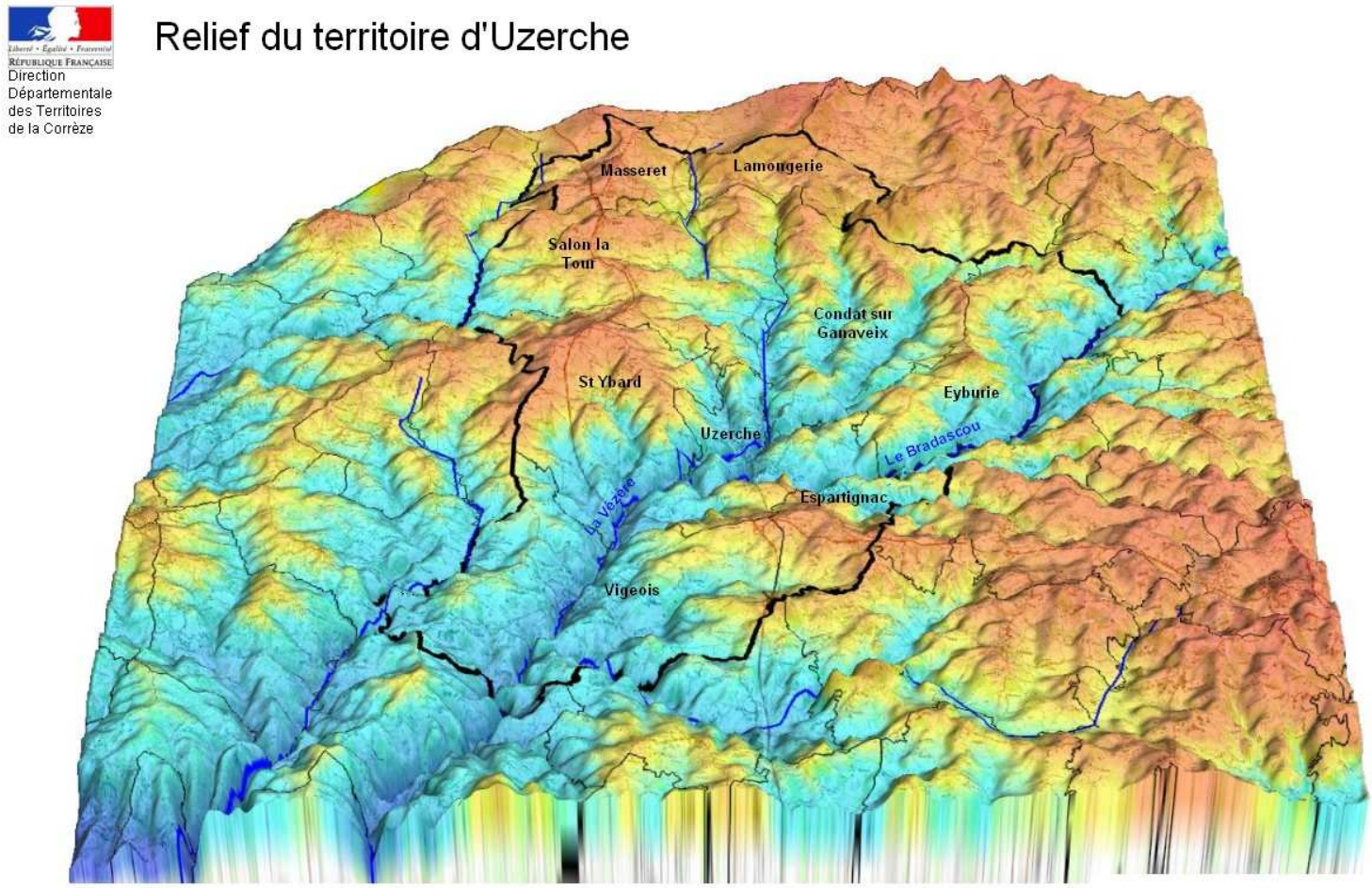

Constat
Les gorges de la Vézère entravent les circulations d'est en ouest.

◆ *LE CLIMAT*

Le Climat est de type océanique : cette zone collinéenne aux nombreux bocages faisant partie du Plateau Limousin, est soumise à une atmosphère pluvieuse. Faible amplitude des températures, assez clémentes en général. Peu de chutes de neige.
Les précipitations sont supérieures aux moyennes nationales (ifen).

◆ *LE PAYSAGE*

D'après l'étude des paysages en Limousin de la DREAL, le limousin offre 3 types d'ambiances paysagères, déclinées en unités paysagères.

Masseret et Lamongerie sont situées dans l'unité paysagère des **« monts de Fayat »** atteignent 527 mètres, dominant de quelques dizaines de mètres seulement le plateau alentour. Ils jouent un rôle important dans l'organisation des paysages limousins, en séparant le bassin versant de la Vienne qui alimente la Loire, du bassin versant de la Vézère qui rejoint la Dordogne et la Gironde.

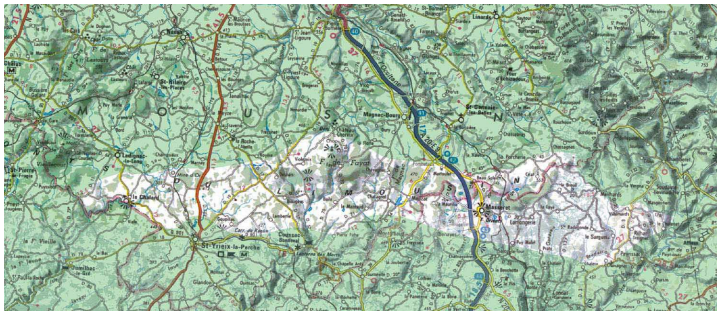

Enjeux principaux :

- **<u>Espace ouvert</u> : préservation et reconquête autour des villages et des hameaux, autour des sites fréquentés (points hauts, abords des routes, plans d'eau), dans les fonds de vallée autour des villages et hameaux.**
- **<u>Forêt</u> : Développement de la place patrimoniale du châtaignier.**

Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Saint Ybard, Salon la Tour, Uzerche et Vigeois sont situées dans l'unité paysagère du **« plateau d'Uzerche »** qui s'incline vers le sud descendant progressivement de plus de 400m jusqu'aux environs de Brive (100m).
L'Auvézère et la Vézère avec leurs affluents animent le paysage en creusant le plateau et en découpant les collines. Les profondes entailles que créent ces affluents offrent sur leurs marges ou dans leurs fonds, des sites spectaculaires : des gorges entre Vigeois et Le Saillant ; des villages et des bourgs perchés comme Uzerche. En dehors des vallées, le paysage est celui d'une campagne-parc.

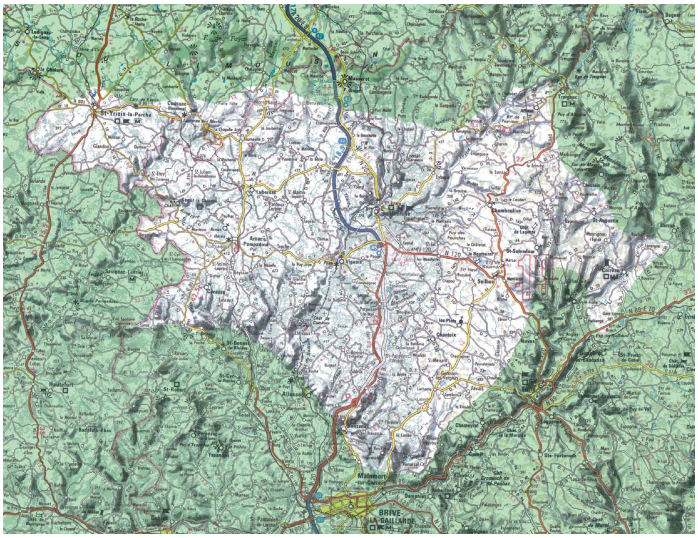

Enjeux principaux :

- **<u>Arbre isolé</u> : identification et préservation.**
- **<u>Silhouettes de bourgs et petites villes</u> : maîtrise de l'extension de l'urbanisation qui fragilise des sites bâtis parfois remarquables (Uzerche).**
- **<u>Grande vallée</u> : création et gestion de points de vue (Vézère).**
- **Intégration des dépendances agricoles et accessibilité des bords de rivière.**

MILIEUX NATURELS

Natura 2000

Avec la constitution du réseau Natura 2000, l'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.
En la matière, les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives « Oiseaux » (1979) et « Habitats faune flore » (1992). Elles établissent la base réglementaire du grand réseau écologique européen. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.
Pour chaque site Natura 2000, un Comité de Pilotage est désigné par l'Etat, réunissant tous les acteurs concernés. Son rôle est d'examiner, de suivre et de valider le document de référence, appelé Document d'Objectifs.
Ce dernier, réalisé par un opérateur local, présente un état des lieux des espèces et habitats remarquables, ainsi que des usages locaux. Il définit ensuite des mesures de gestion propres au site, et les modalités de leur mise en oeuvre.

ZONE NATURA 2000
VALLEE DE LA VEZERE D'UZERCHE A LA LIMITE DEPARTEMENTALE 19/24

Sur le territoire, les communes d'**Uzerche, Saint Ybard et Vigeois** sont concernées par le site **« Vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale Corrèze-Dordogne »**.
La superficie totale du site est de 927 ha. Elle est de 22 ha sur Uzerche, 52 ha sur St Ybard et 203 ha sur Vigeois.
Cette partie du site, située sur les plateaux du Limousin (entre 300 et 400 m) entourant la Montagne Limousine, repose en grande partie sur des formations cristallines et métamorphiques. Bien que traversée par une voie ferrée (Paris-Toulouse), elle est **encore très sauvage**. Elle est peu bouleversée par les activités humaines, la Vézère s'écoulant dans des gorges aux **versants abrupts et profonds**.
Ce site, d'une haute valeur écologique est également une **zone de quiétude et de refuge pour la faune et la flore** et une zone de reproduction pour la majorité des espèces animales.

Le site est composé de forêts caducifoliées, d'eaux douces intérieures, de prairies semi-naturelles et mésophiles améliorées, de rochers intérieurs, marais, tourbières, landes, broussailles.

Les principales espèces animales présentes à préserver : le lucane cerf volant (invertébré), le crapaud sonneur à ventre jaune (batracien) et la loutre (mammifère).

Constat

La vallée de la Vézère présente un intérêt paysager remarquable, une diversité biologique importante au niveau des habitats et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire.

Enjeux

Préserver les habitats forestiers : maintien ou restauration de la forêt le long des cours d'eau ; maintien des boisements de feuillus âgés.

Préserver les milieux aquatiques : restauration des berges ; préservation de la qualité des eaux : limiter les désherbants chimiques.

Maintenir les espèces d'intérêt communautaire : préservation de la loutre et du crapaud sonneur à ventre jaune.

Améliorer la connaissance sur les espèces animales : localiser les gîtes à chauve-souris.

Sensibiliser et informer le public : propriétaires et usagers.

- ***ZNIEFF***

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a été lancé en 1982 par le Ministère de l'Environnement. Il avait pour objectif de réaliser une couverture des zones les plus intéressantes au plan écologique, essentiellement dans la perspective d'améliorer la connaissance du patrimoine naturel national et de fournir aux différents décideurs un outil d'aide à la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement du territoire. Ces zones sont classées en deux types :

- ***Les zones de type I*** *constituent des secteurs caractérisés par leur intérêt biologique remarquable et doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion ;*
- ***Les zones de type II*** *constituent des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes et doivent faire l'objet d'une prise en compte systématique dans les programmes de développement.*

Sur le territoire :

Les zones de type I : la forêt de Montard (Masseret et Lamongerie), les bois et zones humides de la Grènerie (Masseret et Salon la Tour), l'étang des Graules (Masseret), les gorges du Brézou de la vallée de la Vézère (vigeois).

Les zones de type II: la forêt de Meilhards (Condat sur ganaveix et Lamongerie), la vallée de l'Auvézère (Masseret et Salon la Tour), la vallée de la Vézère d'Uzerche à la limite départementale 19/24 (ST Ybard, Uzerche et Vigeois).

Constat
D'importantes zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (bois et zones humides).
Enjeux
Protéger ces secteurs du défrichement et de l'urbanisation.

◆ *SITES INSCRITS*

Les dispositions de la Loi du 2 mai 1930 s'appliquent à toute partie du territoire, rural ou urbain, dont le caractère de monument naturel ou les caractères "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque" nécessitent, au nom de l'intérêt général, leur conservation.
***Le SITE CLASSE** est une protection forte qui correspond à la volonté du strict maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation.*
***Le SITE INSCRIT** constitue une garantie minimale de protection en soumettant tout changement d'aspect du site à déclaration préalable.*

Sur le territoire (source DREAL):

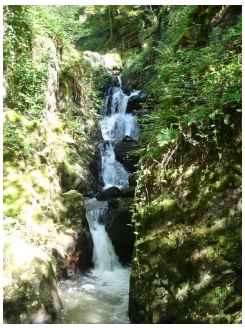

Masseret : la place du foirail
Saint Ybard : cascades du Bialet
Uzerche : vallée de la Vézère ; tilleul en face de la Chapelle Ste Eulalie ; terrains compris entre la Vézère et la RN20 ; terrains situés faubourg de la Pomme ; château de Maubec parc et terrasse, ensemble urbain d'Uzerche.
La Vézère (lit et débit) dans la traversée d'Uzerche est site classé.

◆ *ARBRES REMARQUABLES*

Source DREAL

Masseret : Tilleul, place de l'église.

Salon la Tour : Platane, la Grènerie ; 2 Chênes, lieu-dit le Pin.

Vigeois : If millénaire situé dans l'enceinte de l'école communale ; Chêne d'Amérique et Tulipier, lieu-dit le Repaire.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Contraintes environnementales sur le territoire d'Uzerche

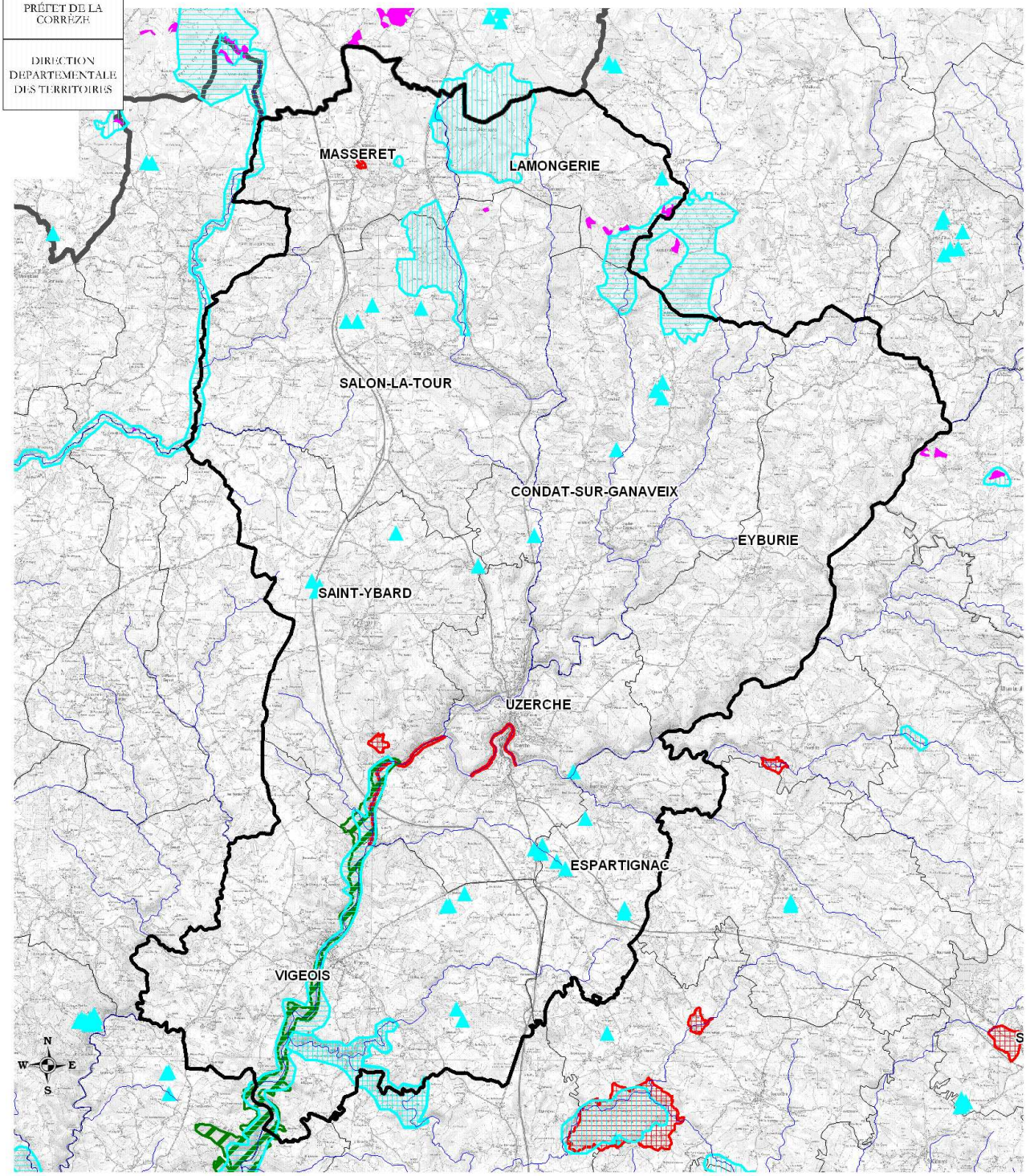

1 0 1 2
Kilomètres

ZNIEFF 1
ZNIEFF 2
Zones Natura 2000 SIC
Sites inscrits et classés
Landes et tourbières
Prélèvements AEP
Cours d'eau
Limites communales

Réalisé le : 02/11/2010
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : Bd Carthage, DIREN, CREN Limousin

2. Les ressources

◆ L'EAU

Le territoire étudié est couvert par l'agence de l'eau Adour Garonne.
Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) 2010-2015 du Bassin Adour Garonne est le document de planification pour la gestion équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques pour l'ensemble du bassin Adour-Garonne.
Il précise l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs qu'il fixe pour l'ensemble des milieux aquatiques, dont le bon état des eaux.

COURS D'EAU, ÉTANGS ET STATIONS D'ÉPURATION DU TERRITOIRE

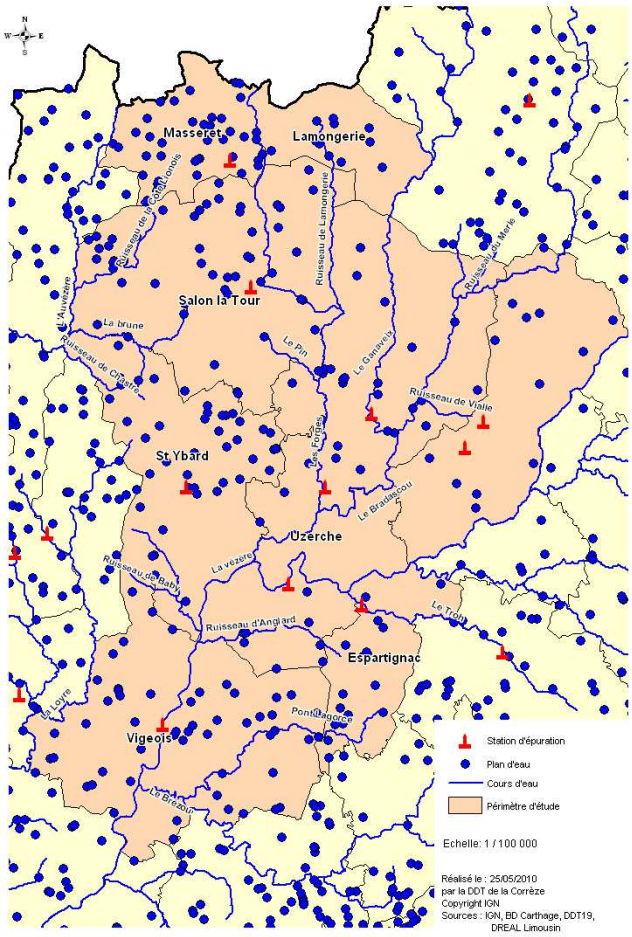

Les cours d'eau

◆ Continuité écologique

Plus de 5000 km de cours d'eau en Corrèze dont la plupart prennent leur source dans le plateau de Millevaches pour ensuite se déverser vers le bassin de la Dordogne.

Sur le territoire, plusieurs cours d'eau réservés et classés notamment la Vézère, le Bradascou, le Brézou et leurs affluents.

Une rivière réservée *est un cours d'eau ou portion de cours d'eaux, désigné par décret en Conseil d'Etat, sur lesquel aucune autorisation ou concession n'est donnée pour les entreprises hydroélectriques nouvelles.*

Une rivière est dite classée *pour permettre la libre circulation des poissons migrateurs au titre de l'article L432-6 du Code de l'Environnement.*

Le dispositif permet de préserver ou de restaurer la continuité écologique des cours d'eau.

Un nouveau classement des cours d'eau va intervenir fin 2011 pour une amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau. Les cours d'eau réservés seraient remplacés par la liste n°1 de l'article L214-17-1 du code de l'environnement et les cours d'eau classés par la liste n°2 de ce même article. L'établissement des projets de liste sont en cours de discussion et les nouvelles listes seront arrêtées pour fin 2011.

Les espèces migratrices sur les cours d'eau classés du territoire sont : anguille d'Europe, saumon d'atlantique, truite de mer et truite de rivière.

◆ Etat des cours d'eau

Selon l'agence Adour Garonne, l'état écologique des masses d'eau est plutôt bon sur le territoire.

C'est le SIAV (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vézère) qui assure le bon entretien des cours d'eau sur le territoire.

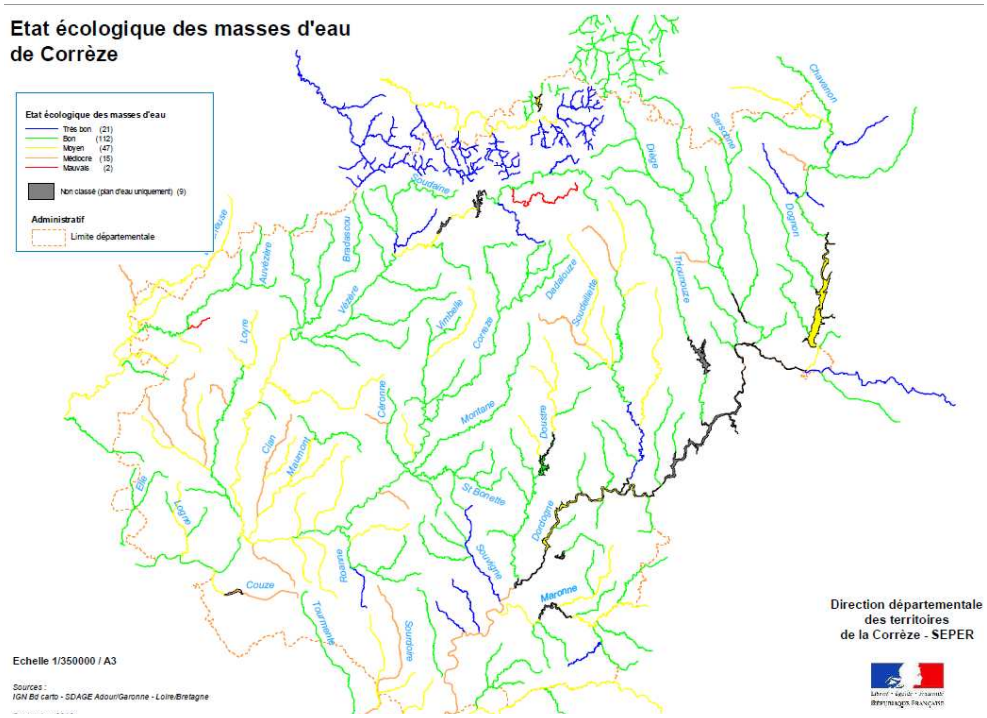

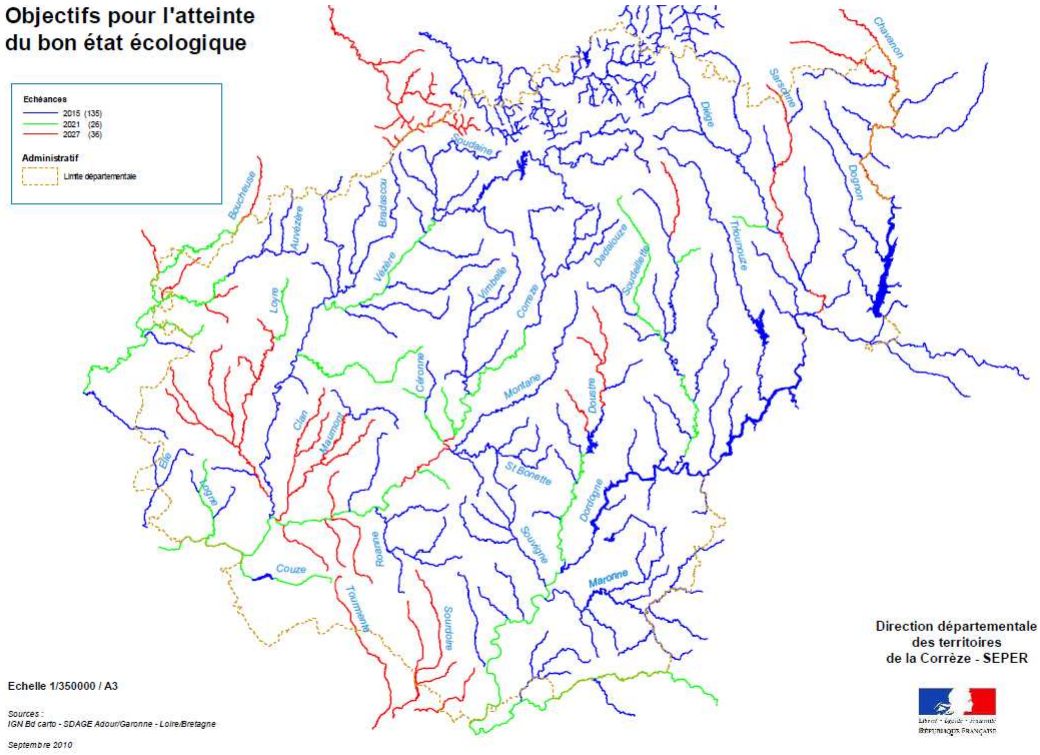

◆ Usages liés à l'eau

On estime que sur une année :

- *l'eau prélevée dans le milieu naturel pour **l'irrigation** ne retourne qu'à **30%** dans le milieu naturel, le reste étant évaporé ou consommé par les cultures,*
- *pour **les usages domestiques, 65%** de l'eau prélevée est rejetée après utilisation dans le milieu naturel,*
- *pour **l'industrie**, ce sont **93%** des volumes prélevés qui retournent dans le milieu naturel,*
- *pour la production **d'énergie hydroélectrique, la quasi totalité (99%)** des volumes prélevés est rejetée en rivière.*

L'agriculture utilise de l'eau pour l'alimentation du bétail, le lavage des installations et l'irrigation des cultures. C'est cette dernière utilisation qui est la plus "gourmande" en eau (agence de l'eau).

Les caractéristiques géologiques du département expliquent que la ressource en eau de la Corrèze est constituée principalement par des eaux souterraines (captages et forages) et seulement une trentaine de prises d'eaux de surface.
En Corrèze, il existe 978 points de prélèvements (captage, forage, prises d'eau).
Sur ce territoire, la production d'eau potable se fait essentiellement par captage ou forage.
Seule le commune d'Uzerche dispose d'une prise d'eau sur la Vézère (aux Carderies)
Les communes de Lamongerie, Condat sur Ganaveix, St Ybard et Espartignac assurent la gestion de l'eau en régie munipale.
Les communes d'Uzerche, Salon la Tour et Masseret ont délégué leur distribution à des sociétés privées (lyonnaise des eaux, SAUR).
La gestion de la distribution de l'eau d'Eyburie est faite en régie intercommunale par le Syndicat des Eaux de Puy La Forêt ; Vigeois par le Syndicat des Eaux de Perpezac le Noir.
En 2011, le Conseil général engage la révision du Schéma Départemental d'alimentation d'eau potable (recensement des besoins, proposition de solutions techniques et financières).

La loi sur la protection de l'environnement et sur la santé publique oblige les collectivités à protéger les ouvrages de prélèvement (captage, forage, prise d'eau).

Les enjeux :

- mise en conformité des eaux distribuées,
- protection physique des ouvrages de prélèvement,
- protection contre la pollution en limitant les activités autour de l'ouvrage.

Les ouvrages de prélèvement d'eau sur le territoire :

Condat sur Ganaveix : 3 captages **protégés**, 1 forage **protégé**.
Espartignac : 4 captages **protégés**.
Eyburie : ressources du Syndicat des eaux de Puy la Forêt à l'extérieur de la commune par des captages **non protégés**.
Lamongerie : 1 captage **protégé**.
Masseret : 3 forages **protégés**, situés en haute Vienne.
Saint Ybard : 1 forage **protégé**, 3 captages **non protégés**.

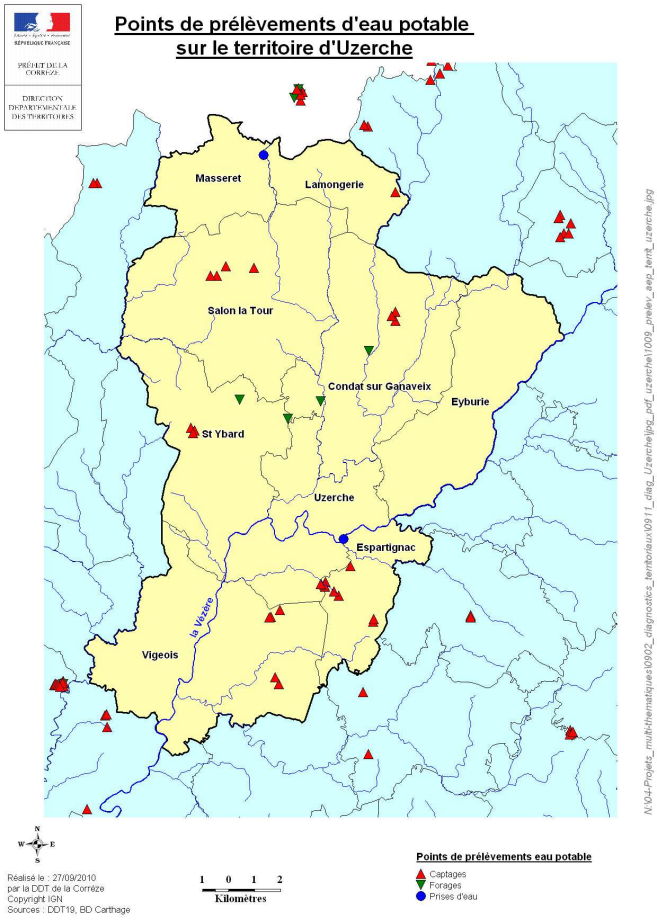

Salon la Tour : 3 captages **non protégés**.
Uzerche : 5 captages **protégés**, 2 forages **non protégés**, 1 prise d'eau **non protégée**.
Vigeois : 5 captages **protégés**.

En conclusion, bien que le secteur soit considéré comme bien desservi, il est nécessaire d'améliorer la distribution en pression et en qualité. Pour cela, il est nécessaire entre autre de protéger les ouvrages de prélèvement.

Le Syndicat des Eaux de Puy les Fourches (Seilhac, Saint Jal, Lagraulière) envisage un prélèvement d'eau dans la Vézère (aux Carderies). Il pourrait se rapprocher de la commune d'Uzerche pour la construction commune d'une usine de traitement de l'eau.
Il faut aussi souligner les difficultés prévisibles d'alimentation en eau des zones d'activité du secteur de La Gane Lachaud compte tenu de leur développement.

◆ L'irrigation

Peu d'irrigation sur les communes du territoire.
Les irrigants ne sont pas soumis à déclaration quand le volume prélevé est inférieur à 1000m3/an.

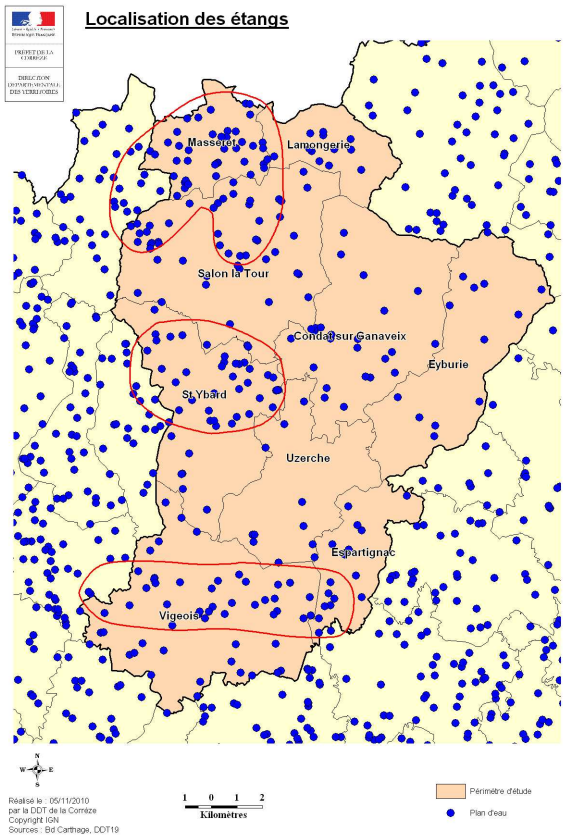

◆ Les étangs

3724 étangs sont recensés en Corrèze. Seuls les étangs d'une superficie supérieure à 1000m² sont soumis à autorisation.
246 étangs sur les communes du territoire d'une superficie moyenne de 5000m².
Au Moyen-âge, de nombreux étangs ont été créés en Corrèze pour la production de poissons d'eau douce, pour l'irrigation des terres et la construction de moulins.
Toutefois depuis 1960, les plans d'eau de loisirs et d'irrigation se sont multipliés dans tout le département, représentant plus de 80% de la totalité des plans d'eau actuels.
Cette multiplication des plans d'eau a des incidences sur la qualité de l'eau notamment par le blocage du transfert des sédiments.
Elle est également responsable de la pollution des cours d'eau lors de la vidange mal gérée de ces plans d'eau (obligatoire tous les 3 ans). Il existe une procédure concernant la vidange des plans d'eau qui n'est malheureusement pas toujours respectée.
Trois secteurs sont principalement problématiques (voir carte).

	Nombre d'étangs	Superficie commune en Km2
CONDAT sur GANAVEIX	23	38
ESPARTIGNAC	12	14
EYBURIE	16	29
LAMONGERIE	**14**	12
MASSERET	**37**	14
ST YBARD	**39**	30
SALON LA TOUR	**47**	43
UZERCHE	10	24
VIGEOIS	**48**	43
TERRITOIRE	**246**	247

Source DDT19/SEPER

◆ Les eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales permet de limiter les risques d'inondation et de pollution.
Les opérations pour lesquelles une gestion des eaux pluviales est nécessaire sont les projets de plus d'1hectare dont les lotissements, les zones d'aménagement concertées, les voiries et les parkings.

Quelques communes ont déjà déposé des dossiers (Vigeois, Eyburie et Uzerche) mais **le nombre de dossiers semble faible au regard du dynamisme constructif du secteur.**

Il est nécessaire de rappeler aux élus le règlement de la loi sur l'eau pour tout projet supérieur à 1 hectare.

◆ Les travaux en milieu aquatique

*La **loi sur l'eau** soumet à **autorisation** ou à **déclaration** les installations, les ouvrages, travaux et activités réalisés à des fins non domestiques par toute personne physique ou morale, publique ou privée, et entraînant des **prélèvements** sur les eaux superficielles ou souterraines, restituées ou non, une **modification du niveau ou du mode d'écoulement des eaux, la destruction des frayères**, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole ou des **déversements, écoulements, rejets ou dépôts** directs ou indirects, chroniques ou épisodiques, même non polluants.*

Sur le territoire, **peu de dossiers existent dans le recensement des procédures instruites au titre du code de l'environnement** (logiciel CASCADE).

Il est nécessaire de rappeler la réglementation aux élus.

◆ L'assainissement des eaux usées

Le parc de stations d'épurations comporte 264 installations en Corrèze. Ce parc est relativement ancien, 57% des stations d'épurations ont en effet plus de 15 ans.
En 2008, d'importantes opérations de mise aux normes au titre de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (suppression des rejets directs ou mise en conformité des stations d'épuration) ont été engagées entre autres à Uzerche.
La majorité des communes du territoire possède une ou plusieurs unités de traitement des eaux usées à l'exception de Lamongerie qui est en assainissement autonome.
En dehors des bourgs, les habitations ne sont pas raccordées au système collectif.
L'assainissement non collectif est contrôlé par chaque commune du territoire étudié.

Les derniers bilans de suivi sur les stations d'épuration donnent les résultats ci-dessous.
Il est toutefois important de noter que ces bilans sont parfois anciens (2007 pour la plupart) et qu'il est indispensable de réaliser régulièrement des prélèvements et des mesures de débit en entrée et en sortie des ouvrages de traitement pour vérifier l'efficacité du système d'assainissement.

- **Condat sur Ganaveix**

◆ 1 step sur lagune créé en 1970 et de capacité 120 équivalent/habitant. **Conforme**

◆ 1 step fosse + infiltration créé en 1994 pour 70 équivalent/habitant. **Non conforme.** Filtres saturés.

- **Espartignac**

◆ 1 step sur lagune créée en 1998 pour 120 équivalent/habitant. **Conforme**

- **Eyburie**

◆ 1 step sur lagune créée en 1985 pour 160 équivalent/habitant. **Conforme**. Lancement d'une étude pour épandage des boues de la lagune en 2010.

◆ 1 step sur lits macrophytes créée 2004 pour 50 équivalent/habitant. **Conforme**.

- **Masseret**

◆ 1 step sur boues activées avec traitement du phosphore créée en 2010 pour 2100 équivalent/habitant. **Conforme**. Epandage à prévoir en 2015.

- **Saint Ybard**

◆ 1 step sur lagune créée en 1993 pour 150 équivalent/habitant. **Conforme.**

- **Salon la Tour**

◆ 1 step sur lagune créée en 1990 pour 300 équivalent/habitant. **Conforme**. Pas de prélèvements en entrée de station donc difficile de juger les performances de la station. Etude lancée en 2010 pour le curage de la lagune. Nécessité de faire des bilans d'autosurveillance.

- **Uzerche**

◆ 1 step sur boues activées créée en 1988 pour 5000 équivalent/habitant. **Conforme**.

- **Vigeois**

◆ 1 step créée en 1986 pour 900 équivalent/habitant. **Non conforme**. La remise à niveau du réseau de collecte est prévue dans un proche avenir.

◆ Création d'1 nouvelle step : transactions en cours pour l'acquisition de terrain (conseil municipal du 24/09/10).

Les step sont en majorité conformes sauf sur Condat sur Ganaveix et Vigeois. Il est indispensable de rappeler aux collectivités d'établir un suivi régulier.

Constat

Bon état écologique de l'eau.

Un nombre important d'étangs sur le territoire, notamment autour de Masseret, Saint Ybard, Salon la Tour et Vigeois.

Peu de dossiers sur les travaux en milieu aquatique.

Des ouvrages de prélèvement d'eau non protégés sur les communes d'Eyburie, Saint Ybard, Salon la Tour et Uzerche.

2 stations d'épuration non conformes (Condat sur Ganaveix, et Vigeois).

Enjeux

Atteindre une bonne qualité de l'eau.

Limiter la création d'étangs sur tout le territoire et communiquer sur la procédure de vidange des étangs.

Rappeler la réglementation en matière de travaux en milieu aquatique ainsi que la loi sur l'eau (assèchement de zone humide, travaux dans les rivières).

Protéger les ouvrages non protégés sur les communes d'Eyburie, Saint Ybard, Salon la Tour et Uzerche..

Favoriser des exploitations efficaces (bonne distribution en pression et en qualité : vérification permanente).

Mise en conformité des eaux distribuées.

Le Syndicat des Eaux de Puy les Fourches pourrait se rapprocher d'Uzerche pour la construction d'une usine commune de traitement de l'eau.

Créer de nouvelles unités de traitement des eaux usées sur les communes de Condat sur Ganaveix et Vigeois.

Rappeler aux collectivités de réaliser le suivi des installations d'assainissement.

◆ *LA FORÊT*

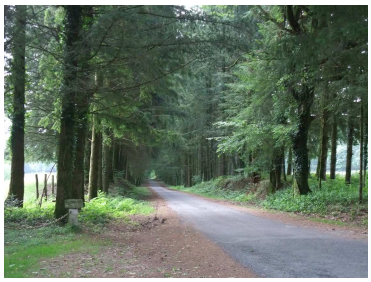

La forêt diminue régulièrement sur le territoire à cause d'une forte pression agricole. Les agriculteurs souhaitent augmenter la superficie de leurs exploitations.

Le châtaignier pourrait être un atout pour le secteur car le bois de châtaignier se vend très bien que ce soit pour le parquet ou la menuiserie.

- **Taux de boisement (source IFN 2003)**

La moyenne du taux de boisement dans le département est de 45%.
Sur le territoire, elle est seulement de **29% avec un minimum de 17% sur St Ybard.**
Les bois sont des feuillus à 80% pour 20% de résineux.

- **Taux de défrichement (source ddaf 19 -(2001/2008)**

Le taux de défrichement correspond à la surface défrichée par rapport à la surface boisée.

Au niveau département, la moyenne du taux de défrichement est de **2,5%**.
Les défrichements sont assez importants sur les communes de Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Salon la Tour et Masseret.
Le taux de boisement de la commune de St Ybard est largement en dessous de la moyenne nationale (27%).

	Taux de boisement 2003	Taux de défrichement 2001/2008
Condat	28%	**6,2%**
Espartignac	22%	**6,4%**
Eyburie	22%	**5,0%**
Lamongerie	54%	0,5%
Masseret	25%	**7,2%**
St Ybard	**17%**	**2,6%**
Salon la tour	29%	**3,1%**
Uzerche	23%	1,6%
Vigeois	26%	1,2%

On trouve 3 scieries sur le territoire situées dans les communes de St Ybard, Salon la Tour et Uzerche.

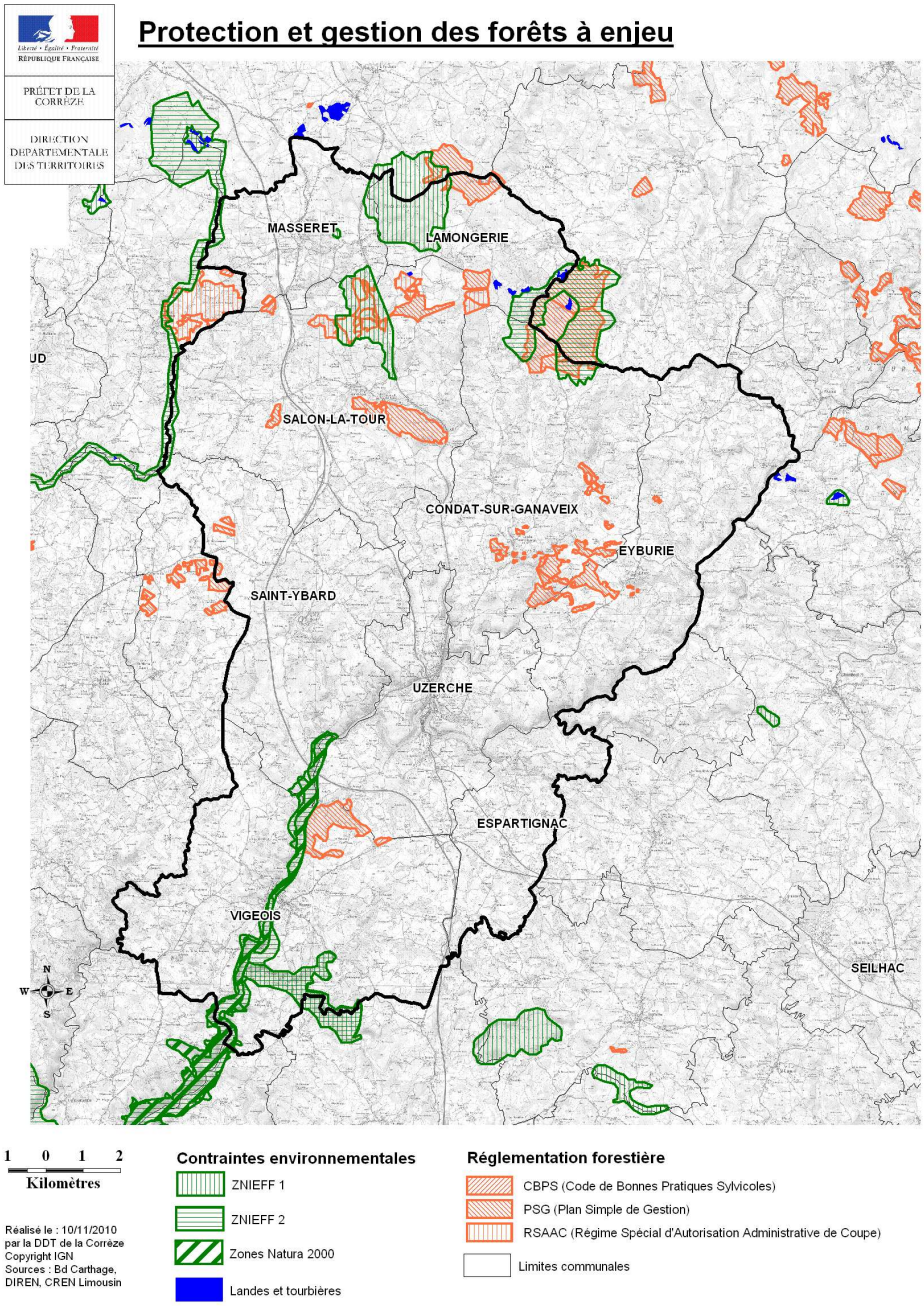

Constat

Manque d'intérêt par les propriétaires, souvent agriculteurs, pour la sylviculture.

Un taux de défrichement important sur les communes de Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Masseret et Salon la Tour. La commune de Saint Ybard atteint un taux de boisement sous lequel il ne faudrait pas descendre.

Enjeux

Veiller à limiter les défrichements sur les communes de Condat sur Ganaveix, Espartignac, Eyburie, Masseret, Saint Ybard et Salon la Tour.

Inciter à la gestion durable de la forêt, notamment celles d'interêt faunistique et floristique (forêt de Montard)

Développer la production de bois de châtaignier en favorisant les taillis

3. Les risques

◆ Risques naturels

Un risque naturel implique l'exposition des populations humaines et de leurs infrastructures à un évènement catastrophique d'origine naturelle.
On y distingue principalement : les avalanches, les feux de forêt, les inondations, les mouvements de terrain, les cyclones, les tempêtes, les séismes et éruptions volcaniques mais aussi les raz de marées, les invasions d'insectes nuisibles, les sécheresses prolongées...
Un risque naturel est donc la rencontre entre un aléa d'origine naturelle et des enjeux humains, économiques ou environnementaux.
On parle de risque majeur lorsque les dégâts et le nombre de victimes sont importants.

Inondation

Le risque inondation est le 1er risque naturel en France.

Certaines communes sont exposées à un risque majeur .
Sur le territoire, **le risque majeur inondation concerne les communes d'Espartignac, Saint Ybard, Uzerche et Vigeois par rapport à la Vézère**.
Elles sont couvertes par un Plan de Prévention des Risques inondations approuvé le 19/08/2002.

Radon

Le radon, gaz radioactif qui émane des roches du sous-sol, atteint dans certaines maisons des taux alarmants. La France est touchée comme les autres pays, mais sa population n'est pas avertie.
Le Limousin est est une des régions où on atteint des chiffres record.
Invisible et inodore, c'est le radon, responsable pour moitié environ de la dose radioactive moyenne que la nature nous inflige, et qui représente quelque 150 à 200 millirems par an. Car il existe aussi une radioactivité naturelle, dont une partie est due aux rayons cosmiques, et l'autre, plus de 80 %, émane des roches qui contiennent des minerais radioactifs, comme l'uranium.

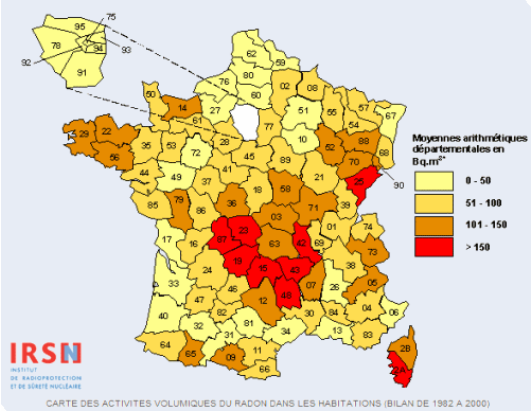

Mouvements de terrain

Les communes ne sont pas concernées par l'élaboration de Plan de Prévention des Risques de Mouvements de Terrain. On note toutefois que les communes d'Uzerche et Vigeois ont connu un événement de ce type dans les 20 dernières années.

Cavités souterraines

Les seules cavités répertoriées sur les communes du territoire concernent des ouvrages civils.

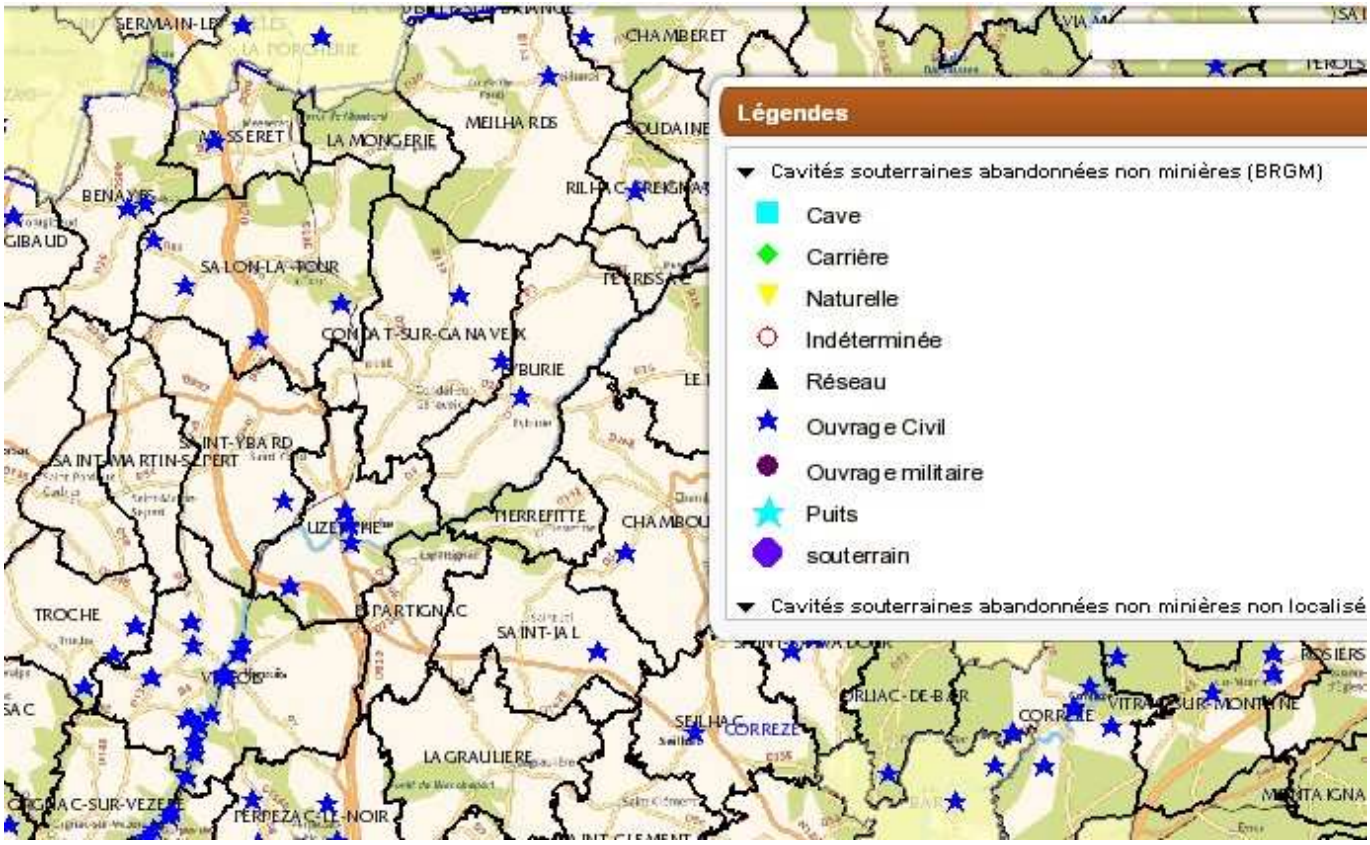

***Ouvrages civils** : cette catégorie regroupe les cavités à usage d'adduction et de transport (aqueducs, tunnels routiers, tunnels ferroviaires, souterrains pour les piétons …), ainsi que les souterrains et abris refuges qui bordent de nombreuses demeures historiques. Source BRGM*

◆ *RISQUE MINIER*

Le risque minier est principalement dû à une instabilité du terrain causée par l'exploitation minière d'un site

Il n'y a pas de mines sur le territoire.

◆ *RISQUES TECHNOLOGIQUES*

RISQUE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel (ou naturel) généralement établi en travers d'une vallée, transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié.
Le danger réside dans la rupture du barrage ou sa submersion, par suite d'une crue exceptionnelle ou d'un gros éboulement tombant dans la retenue. Le risque de rupture est fonction : du type de barrage (barrage voûte, barrage poids, barrage en remblai), de la période de construction (l'évolution des techniques de construction rend bien évidemment les barrages modernes beaucoup plus sûrs), de la phase d'exploitation de l'ouvrage (la phase de remplissage est en effet la plus critique),de la surveillance et de l'entretien des ouvrages.

Localisation barrage de Monceaux la Virolle (DREAL)

Les communes d'**Espartignac, Eyburie, Saint Ybard, Uzerche et Vigeois sont concernées par le barrage de Monceaux la Virolle.**
Elles sont couvertes par le Plan Particulier d'Intervention arrêté le 21/12/2009.

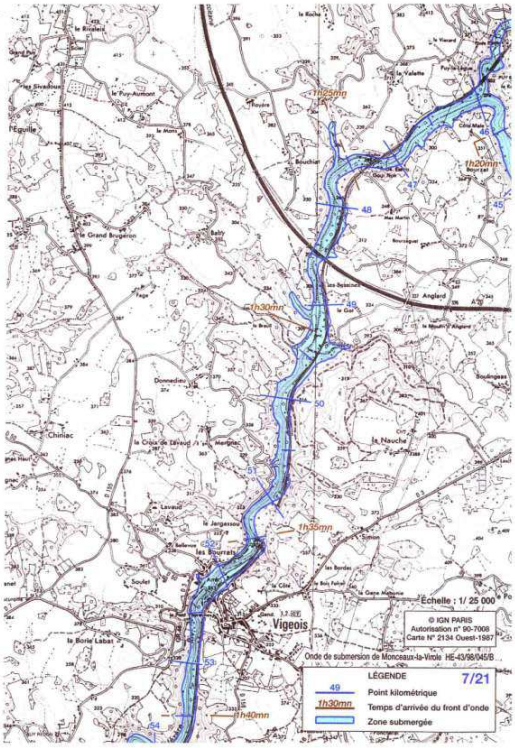

Les communes d'Eyburie, Uzerche et Vigeois ont réalisé un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs exposant de manière précise les risques identifiés.

Risques liés aux transports de marchandises ou de matières dangereuses

En Corrèze, deux grands axes routiers supportent l'essentiel du trafic nord-sud et est-ouest : l'autoroute A.20 et l'autoroute A.89.
Le transport ferroviaire est concerné principalement sur la ligne Paris-Toulouse et sur la gare de triage d'Estavel à Brive.
Le risque transport de matières dangereuses est difficilement localisable.

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Sur le territoire sont recensées :

Condat sur Ganaveix :
- 1 élevage de porcs

Eyburie :
- 2 élevages de porcs

Masseret :
- stockage de pétrole et gaz naturel (Total France Masseret)

Saint Ybard :
- gazomètres et réservoirs de gaz comprimés ; broyage, concassage, etc,, des substances végétales (DFP Nutraliance)

Uzerche :
- stockage et traitement des ordures ménagères (SYTTOM)
- centrale d'enrobés (Colas Sud Ouest)
- granulats, carrières (TARMAC).

NUISANCES SONORES

La loi « bruit » du 31 décembre 1992 et ses textes d'application visent notamment à limiter les nuisances sonores dues à la construction et à l'aménagement de routes et de voies ferrées nouvelles à proximité d'habitations existantes. Ces dispositions exigent aussi une insonorisation suffisante des bâtiments nouveaux construits à proximité de routes ou de voies ferrées existantes ou en projet.
Concernant les infrastructures existantes, la loi sur le « bruit » oblige les Préfets à classer les voies de circulation terrestres existantes en fonction du trafic et de leurs caractéristiques sonores. Ce classement permet de fixer les règles de construction applicables aux zones exposées au bruit des transports terrestres : pour le maître d'ouvrage des bâtiments à construire, ces mesures se traduisent par l'obligation de respecter une valeur d'isolement minimale pour protéger les futurs habitants des nuisances sonores.
Les infrastructures concernées sont les routes supportant plus de 5 000 véhicules/jour au moment du classement ainsi que les projets routiers pour lesquels les prévisions de trafic à la mise en service sont également supérieures à 5 000V/J ainsi que les voies ferrées supportant plus de 50 trains par jour

L'arrêté préfectoral du 17/09/1999 relatif au classement sonore des infrastructures routières et ferroviaires détermine les secteurs impactés par les nuisances sonores en Corrèze.

Sur le territoire étudié, sont concernés :

- **l'A20 sur les communes d'Espartignac, Masseret, St Ybard, Salon la Tour, Uzerche et Vigeois ;**
- **la RD 1120 sur la commune d'Espartignac ;**
- **la voie ferrée Paris-Montauban sur le communes de Condat sur Ganaveix, Masseret, Lamongerie, St Ybard, Salon la Tour, Uzerche et Vigeois.**

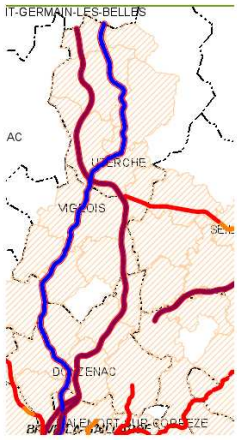

Les habitations répertoriées dans les zones exposées au bruit représentent « des points noirs bruits » qui doivent être résorbés.

Un point noir bruit est un bâtiment soumis à une exposition sonore dépassant certaines « valeurs limites » (68dB) et respectant les conditions d'antériorité.

Un inventaire a été établi par la DDT pour la résorption de ces points noirs.
Des travaux d'isolation phonique seront réalisés pour l'élimination du bruit.

Constat

Des risques d'inondation le long de la Vézère.

Des risques dus à la rupture du barrage de Monceaux la Virolle.

Peu de mouvements de terrain.

Quelques établissements classés pour la prévention des risques et lutte contre les pollutions.

Des axes de nuisances sonores : l'A20, la RD 1120 et la voie ferrée Paris-Montauban.

En jeux

Réaliser les DICRIM pour les communes d'Espartignac et St Ybard.

Réaliser les Plans Communaux de Sauvegarde manquants.

Etat des lieux des risques et nuisances

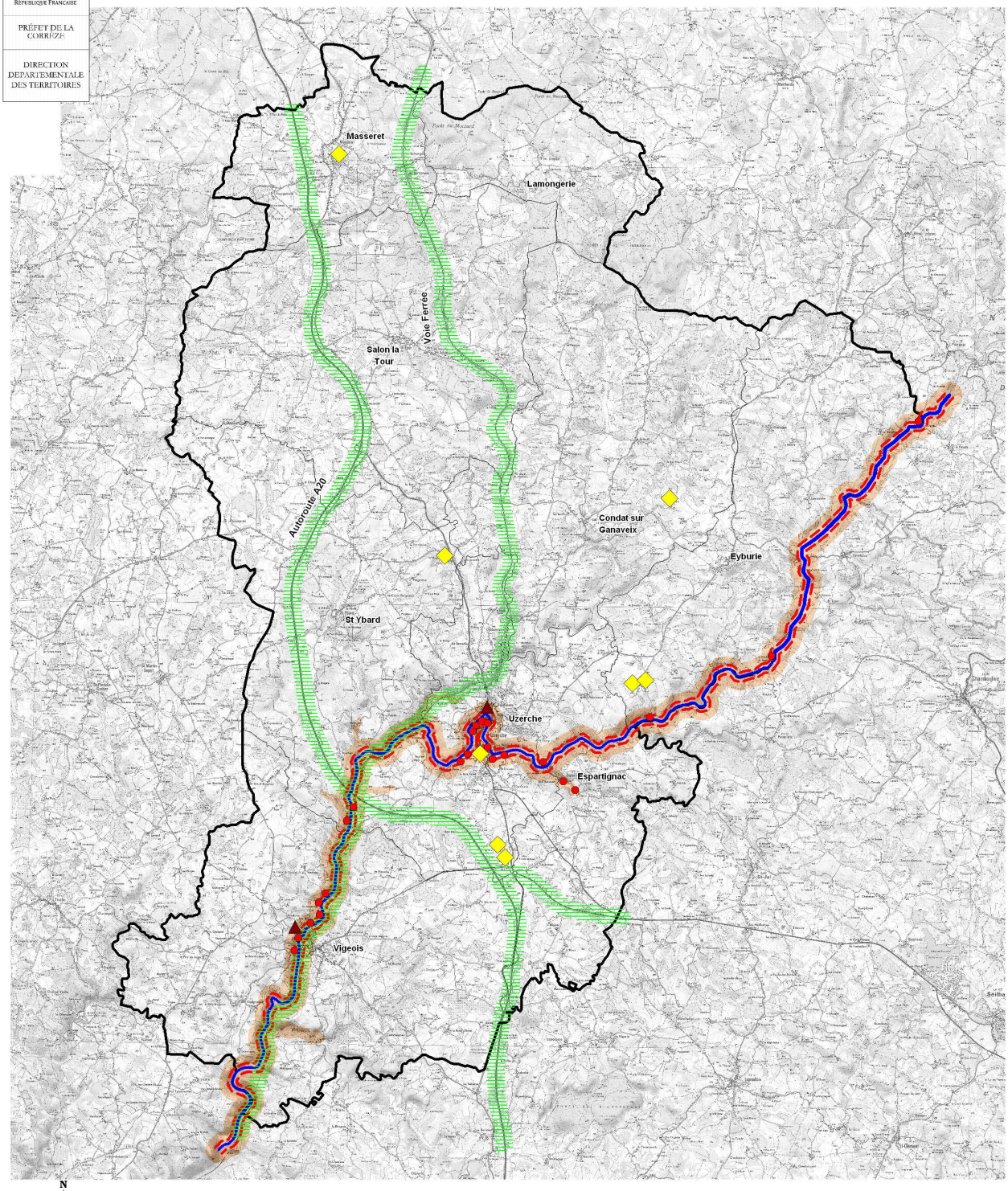

N
W E
S

1 0 1 2
Kilomètres

La Vézère

Risques inondations (PPRI Vézère)

Zone de submersion Barrage de Monceaux la Virolle

Mouvements de terrains recensés

Structures en zone inondable

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Nuisances sonores

Limites communales

Périmètre d'étude

Réalisé le : 08/11/2010
par la DDT de la Corrèze
Copyright IGN
Sources : DDT19

DIMENSION ENVIRONNEMENTALE : ELEMENTS DE SYNTHESE

FORCES	FAIBLESSES
◆ Des paysages diversifiés (plateaux vallonnés, petits massifs, gorges de la Vézère) ◆ Territoire riche en biodiversité (ZNIEFF, Natura 2000). ◆ La ressource en eau potable est suffisante. ◆ Des terres très riches.	◆ Des travaux en milieux aquatiques non encadrés. ◆ Des ouvrages de prélèvement d'eau non conformes. ◆ Des stations d'épuration non conformes et un manque de surveillance sur l'efficacité du système d'assainissement. ◆ Des nuisances sonores. ◆ Des zones inondables (Vézère et barrage de Monceaux la Virolle).
OPPORTUNITES	**MENACES**
◆ Mise en valeur des points de vue. ◆ Protéger les forêts d'un grand intérêt faunistique et floristique. ◆ Redonner sa place au châtaignier. ◆ Diversifier l'utilisation des terres.	◆ Impact de la pression agricole sur les forêts. ◆ La mauvaise gestion des étangs entraîne la pollution des cours d'eaux